



GOUVERNEMENT

Liberté
Egalité
Fraternité

Accidentologie Plaisance et loisirs nautiques - Bilan 2022



ACCIDENTALITÉ DE LA PLAISANCE ET DES LOISIRS NAUTIQUES

Note méthodologique :

Le SNOSAN fonde ses analyses principalement sur les bases de données des CROSS ainsi que des données SNSM, SDIS, CRS et SAMU qui viennent enrichir ces informations (lorsque les CROSS ne sont pas avisés).

Les analyses distinguent les opérations portant sur les activités navigation de plaisance d'une part et celles sur les activités de loisirs nautiques d'autre part.

La plaisance concerne les voiliers habitables, les navires à moteur ainsi que les annexes. Les loisirs nautiques comprennent toutes les activités à partir de flotteurs légers (voile légère, kite surf, jet ski, canoë kayak, etc.) ainsi que toutes les activités sans flotteur (baignade, plongée, isolement par la marée, etc.)

Le SNOSAN porte aussi une attention particulière sur le risque noyade en lien avec Santé publique France.

Les observations portent sur la période qui s'étale du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Les statistiques ne sont pas exhaustives. Elles ne peuvent traduire l'accidentologie totale survenue dans la mesure où certaines opérations, le plus souvent bénignes, ne font pas l'objet d'un compte-rendu ou que certaines opérations ne sont pas identifiables dans les bases de données comme étant associées à la plaisance ou aux loisirs nautiques.

Sous ces réserves, les données recueillies par le SNOSAN, à partir des remontées d'informations effectuées principalement par les CROSS, demeurent une précieuse source pour l'établissement et la hiérarchisation des événements de mer et de leur gravité. Elles permettent aussi d'établir des tendances.



Glossaire :

ADD : Accident de décompression

CRS : Compagnies républicaines de sécurité

CROSS : Centre régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage

DGAMPA : Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

SAR : Search and rescue

SAMU : Service d'aide médicale urgente

SNSM : Société nationale de sauvetage en mer

SNOSAN : Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SEAMIS : Safety at sea management information system

SITREP : Situation report (compte-rendu d'opération)

SPOC : SAR point of contact

EPIRB : Emergency position indicating radio beacon

Remarque importante :

L'outil numérique de reporting des opérations coordonnées par les CROSS a été transformé au 1^{er} Janvier 2021. Il est devenu plus exhaustif, plus détaillé et permet de mieux caractériser les opérations. Seules les comparaisons entre les années 2020 et antérieures ou 2021 et postérieures peuvent permettre des conclusions en termes de tendances ou d'évolutions. Depuis 2021, une tendance à la hausse des opérations par rapport aux années antérieures peut traduire une amélioration quantitative et qualitative du travail de saisie dans l'outil «Seamis» opérationnel en métropole.

En conséquence, pour l'année 2022, le SNOSAN a basé les chiffres sur l'outil SEAMIS pour la métropole et l'outil SECMAR pour l'outre-mer. Ce changement de dispositif ne permet pas pour l'heure d'établir d'évolution sur plusieurs exercices. Seules les évolutions particulièrement marquantes observées d'une année sur l'autre pourront faire l'objet d'une mention dans le présent bilan. On ne peut donc par exemple pas comparer 2022 avec 2019 sans altérer analyses et conclusions.

SOMMAIRE

3	Synthèse de l'année 2022 – Plaisance et loisirs nautiques
7	1. Bilan 2022 des opérations dédiées à la plaisance
7	1.1 Evolution du nombre d'opérations portant sur les navires de plaisance
8	1.2 Evolution du nombre d'opérations sur les annexes
9	1.3 Répartition des opérations par région (par CROSS)
10	1.4 Identification des événements à l'origine des opérations
16	1.5 Les moyens d'assistance et de sauvetage intervenus
18	1.6 Le bilan humain
20	1.7 Les événements marquants en 2022
21	1.8 Conclusion et préconisations
24	2. Bilan 2022 des opérations dédiées aux loisirs nautiques
24	2.1 Bilan global – chiffres CROSS
26	2.2 Bilan véhicules nautiques à moteur (VNM)
28	2.3 Bilan kite surf
32	2.4 Bilan canoë kayak
34	2.5 Bilan stand up paddle
36	2.6 Bilan des isolements par la marée
40	2.7 Bilan plongée
43	2.8 Bilan voile légère
44	2.9 Bilan planche à voile
46	2.10 Quelques événements marquants en loisirs nautiques en 2022
47	3. Données complémentaires
47	3.1 Données complémentaires SNSM
50	3.2 Données CRS
52	3.3 Biarritz
53	3.4 Données SDIS
54	4. La veille décès ou disparition par noyade 2022
61	Conclusion et préconisations sur les loisirs nautiques

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE 2022 PLAISANCE ET LOISIRS NAUTIQUES

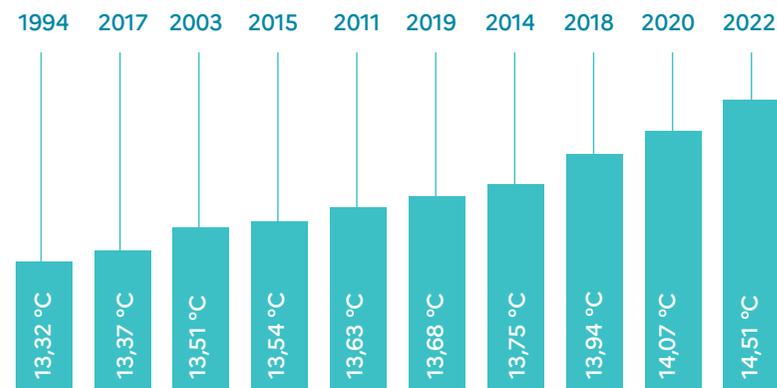
Synthèse météorologique :

Du point de vue météorologique, l'année 2022 est la plus chaude que la France métropolitaine ait jamais mesurée. Ponctuée d'extrêmes climatiques, 2022 est un symptôme du changement climatique en France. Remarquable dans le climat actuel, elle pourrait devenir « normale » en 2050. (Source Météo France).

La situation météorologique est importante à plusieurs titres. Il s'agit souvent d'un facteur aggravant ou déterminant dans des incidents ou accidents. Par ailleurs, l'attractivité des activités de plein air dépend aussi assez largement de bonnes ou mauvaises conditions météorologiques. C'est la raison pour laquelle le SNOSAN y prête désormais une attention particulière.

A l'exception de janvier et avril tous les mois ont été plus chauds que la normale.

Les 10 années les plus chaudes en France depuis 1900

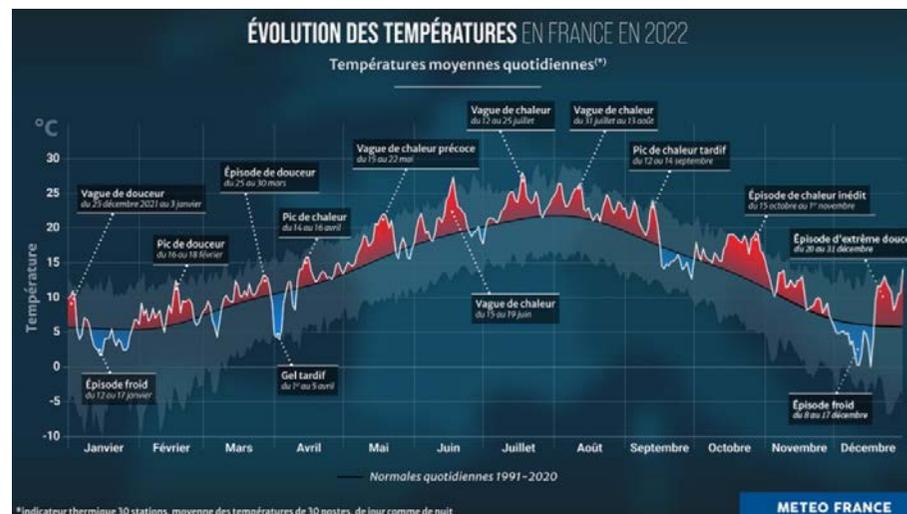


Météo France

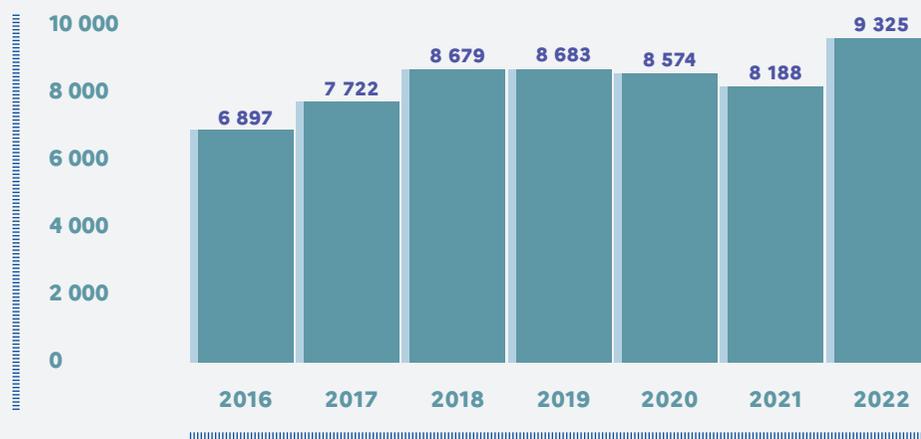
Des épisodes orageux intenses, venteux, et tornadiques ont frappé l'hexagone, notamment en Corse le 18 août (voir bilan estival SNOSAN 2022).

Les 9 000 opérations pour plaisance et loisirs nautiques sont franchies dans les CROSS, ce qui représente une augmentation de 14 % par rapport à l'année 2021 mais seulement de 7,4 % par rapport à la dernière année avant pandémie (2019).

Deux facteurs peuvent expliquer ces chiffres. D'une part l'amélioration de la remontée statistique de nombreuses opérations qui étaient auparavant classées en «divers» ou non reportées car les outils de saisie étaient peu ergonomiques, et d'autre part le renforcement de la sensibilisation à la saisie des agents des CROSS. Enfin, on note une tendance de l'accidentologie qui suit celle de l'augmentation de la pratique de toutes les activités de plein air estimée en mer comme en montagne à + 15 % après la pandémie.



Nombre d'opérations



Les activités de plaisance ont généré 6 591 opérations (+12,7 % par rapport à 2021) tandis que les loisirs nautiques en ont déclenché 2 734 (+16,7 % par rapport à 2021), à relativiser avec un événement extrême, occasionnel, en Corse (traité plus longuement dans le rapport estival 2022 du SNOSAN), ayant causé à lui seul 1/3 de l'augmentation annuelle.

Les moyens d'alertes :

En métropole, l'utilisation du **196 via un mobile** se maintient à 30 % des moyens d'alerte utilisés (3 043 appels).

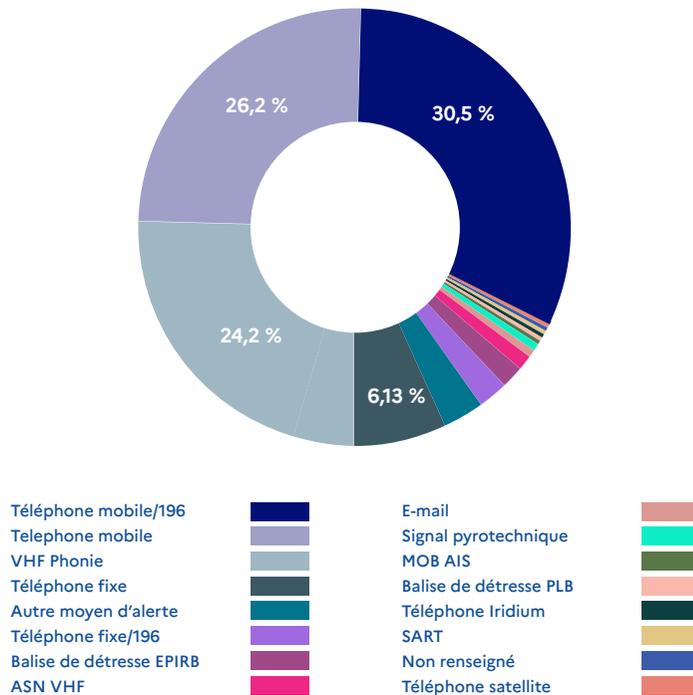
Le 196 fait l'objet d'une forte campagne d'information du grand public par la DGAMPA qui a conçu un visuel largement repris nationalement et localement, ainsi que des objets promotionnels du 196 diffusés lors des salons.

Néanmoins, il reste une marge de progression puisqu'environ 26 % des alertes sont passées par mobile sans utilisation du 196.

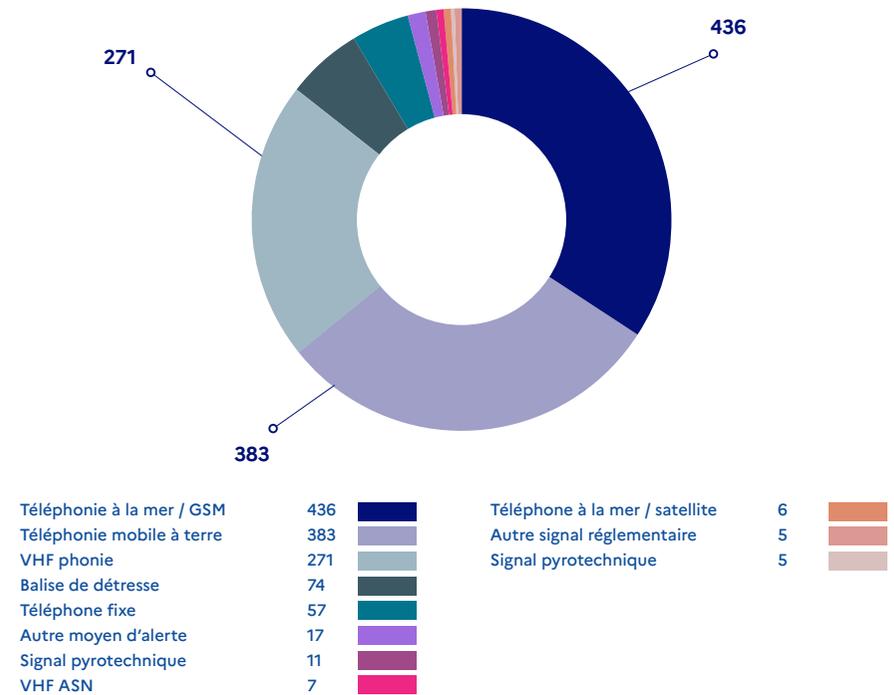


Répartition des vecteurs d'alerte

En métropole :



En outre-mer :



Les fausses alertes issues des systèmes à déclenchement :

Le SNOSAN réceptionnant quotidiennement les SITREP, son attention a été attirée par les nombreux cas de fausses alertes créées avec les balises EPIRB. Les déclenchements involontaires ou la mauvaise utilisation de ces balises sont les causes principales de ces fausses alertes.

Les secours déclenchés en cas de réception de message d’alerte sont déployés en conséquence et s’orientent souvent vers un début d’opération de recherche.

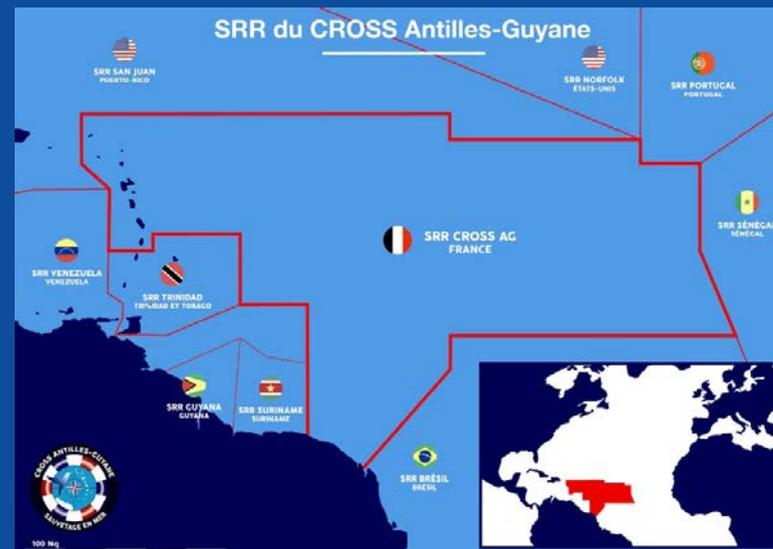
En 2022, 20% des fausses alertes gérées par le CROSS AG, issues des balises EPIRB, ont concerné des navires de plaisance. Le SNOSAN et la SNSM préconisent de sensibiliser les usagers à l’entretien des balises, de signaler par radio (VHF canal 16) tout déclenchement intempestif et de désactiver les balises en fin de vie ou lors d’arrêt prolongé du navire.

Il n’y a pas d’amende ni de poursuites pour l’avoir déclenchée sans intention de le faire. En revanche, ne pas l’éteindre ou ne prévenir personne nécessite toutefois l’engagement de moyens parfois lourds (terrestres la plupart du temps ; mais aussi nautiques ou aériens), pour lever les incertitudes.

Au titre de l’organisation internationale COSPAS-SARSAT (C/S), le CROSS AG est à la fois point de contact (SPOC) de zone et point de contact de pavillon. En tant que SPOC de zone, il est destinataire de l’ensemble des détections de balises C/S maritimes (EPIRB), aériennes (ELT) et personnelles (PLB) dans une zone de compétence plus large que sa région de recherche et sauvetage.

Cette zone de compétence intègre notamment le territoire terrestre de la Guyane française, les territoires terrestres et maritimes du Suriname (SPOC défaillant) et également des régions maritimes de sauvetage (SRR) sous responsabilité du Brésil, du Venezuela et de Trinidad & Tobago.

LE CAS PARTICULIER DU CROSS ANTILLES-GUYANE (AG) :



Zone de compétence CROSS AG – Source : CROSS AG

En tant que SPOC (SAR point of contact) de pavillon, il est destinataire de l’ensemble des détections des EPIRB attachées aux navires battant pavillon de l’un des territoires de sa zone de compétence SAR dont la liste suit :

Pavillons pour lesquels le CROSS AG est point de contact C/S	
Pavillon (MID) Français	Pavillon (MID) Etranger
Guadeloupe (329)	Anguilla (301)
Martinique (347)	Antigua & Barbuda (304, 305)
Guyane Française (745)	Dominica (325)
	Montserrat (348)
	Saint Kitts & Nevis (341)
Pavillon (MID) SPOC défaillant	Saint Lucia (343)
Suriname (765)	

1. Bilan 2022 des opérations dédiées à la plaisance

La navigation de plaisance comprenant les évènements sur les annexes mais excluant les accidents de plongée (qui seront traités dans la partie loisirs nautiques) se décline comme suit :

Nombres d'opérations

	Métropole	Ultramarins	Total
Plaisance à moteur	3 155	369	3 524
Plaisance à voile	2 412	526	2 938
Annexe	74	55	129

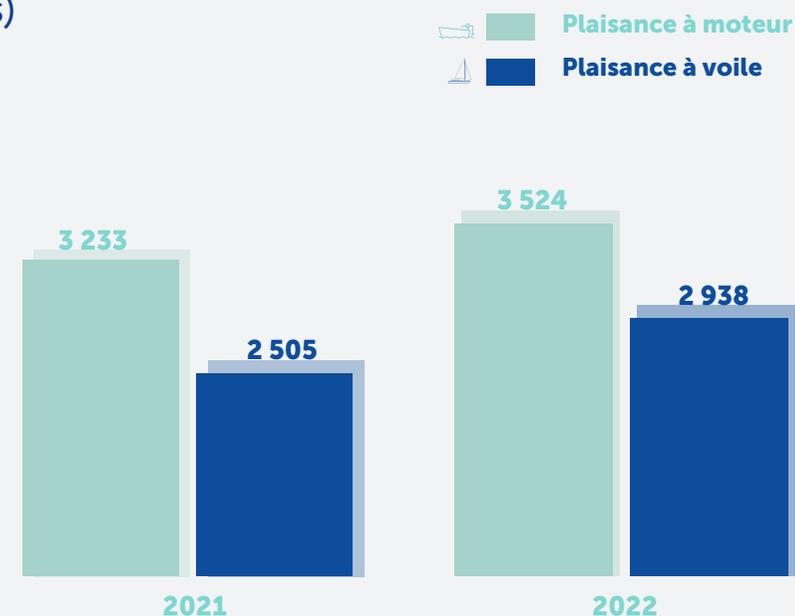
1.1 Évolution du nombre d'opérations portant sur les navires de plaisance

Évolution du nombre d'opérations (métropole + ultramarins)

L'année 2022 connaît, par rapport à l'année 2021, **une augmentation du nombre d'opérations en plaisance à moteur de 9 %.**

S'agissant de la plaisance à voile (+ 17 %), les chiffres sont en augmentation significative par rapport à 2021. Ils sont toutefois à relativiser vis-à-vis de 2018, année comparable (6 490 opérations sur l'année contre 6 462 en 2022) mais avec une répartition différente : plus d'opérations sur la plaisance à moteur (+ 271 opérations en 2018 par rapport à 2022) que celle de voile (- 243 opérations en 2018 par rapport à 2022).

L'augmentation du nombre d'opérations concernant la plaisance s'explique par :
1/ l'amélioration de la remontée statistique de nombreuses opérations qui étaient auparavant classées en « divers » ou non reportées en raison du manque d'ergonomie des outils de saisie ;
2/ une tendance de l'accidentologie qui suit celle de l'augmentation de la pratique de toutes les activités de plein air estimée en mer comme en montagne à + 15 % après la pandémie.

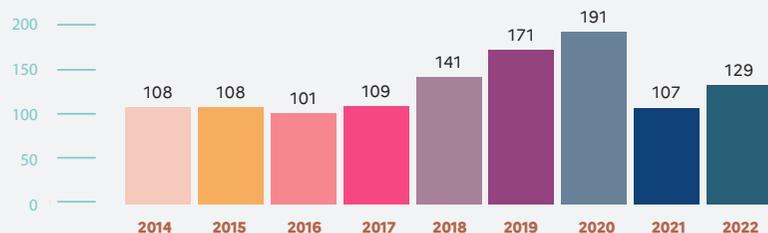


1.2 Évolution du nombre d'opérations sur les annexes

Les annexes sont de frêles embarcations souvent instables, parfois utilisées de manière imprudente. Elles peuvent générer de graves accidents et font l'objet d'un suivi particulier. Par exemple, sur 216 personnes impliquées dans les opérations sur les annexes, il y a eu 56 personnes secourues, 3 blessés et 10 fausses alertes. Le tiers des faits qui génère les interventions sont des chutes à la mer.

Ainsi il est fortement recommandé de porter un vêtement à flottabilité intégrée (VFI) lors des déplacements en annexe.

Avec un total de 129 opérations, le nombre d'évènements sur les annexes connaît une hausse relative (107 en 2021) sans atteindre le niveau de 2020 (191 opérations). 1 décès est cependant à déplorer en métropole.

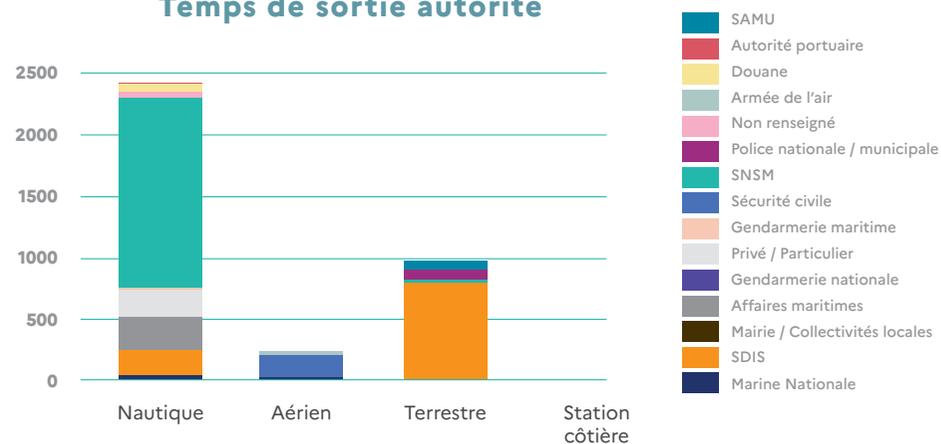


Les opérations pour rupture de mouillage sont régulières sur ce type de flotteur. Elles peuvent solliciter d'important moyens maritimes et aériens pour vérifier qu'il ne s'agit pas d'une chute à la mer (18 cas sur 56 évènements en outre-mer* excepté Polynésie française).

En métropole, pour 74 opérations, les moyens et temps engagés sont réunis dans le tableau à suivre faisant apparaître une mobilisation importante de moyens de secours : 33 heures de moyens nautiques (contre 50 heures en 2021), 3 heures de moyens aériens (contre 6 heures en 2021) et 13 heures de moyens terrestres (30 heures en 2021).

Quelques préconisations comme : marquage de l'annexe, bien amarrer les annexes, être informé du fait qu'une annexe est sensible au vent, au courant de surface, à la houle...

Temps de sortie autorité



1.3 Répartition des opérations par région (par CROSS)

Les CROSS coordonnent 4 types d'opérations :

- recherche et sauvetage («SAR»);
- assistance aux biens («MAS»);
- surveillance («SUR»): simple surveillance d'une situation à risque;
- diverses («DIV»): opérations difficiles à qualifier.

Cet item est un choix fait pour ce bilan du SNOSAN afin de rendre compte d'une variabilité par région géographique et ne permet pas encore d'avoir un recul historique.

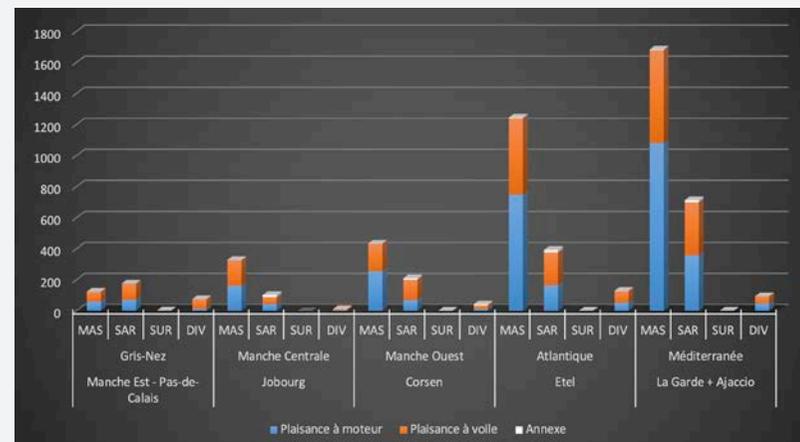
La plupart des opérations coordonnées par les CROSS concernent des demandes d'assistance. Les demandes de secours et de sauvetage sont beaucoup moins nombreuses; toutefois il convient de souligner qu'une demande d'assistance tardive ou mal évaluée peut générer une situation d'urgence justifiant du secours et un sauvetage.

Il y a lieu de noter la part relative de la navigation à voile qui génère moins d'assistance mais du secours en proportion plus importante. Cette navigation présente des spécificités fortes, avec des durées moyennes de sorties plus longues et souvent nocturnes que connaissent assez rarement les navires à moteur

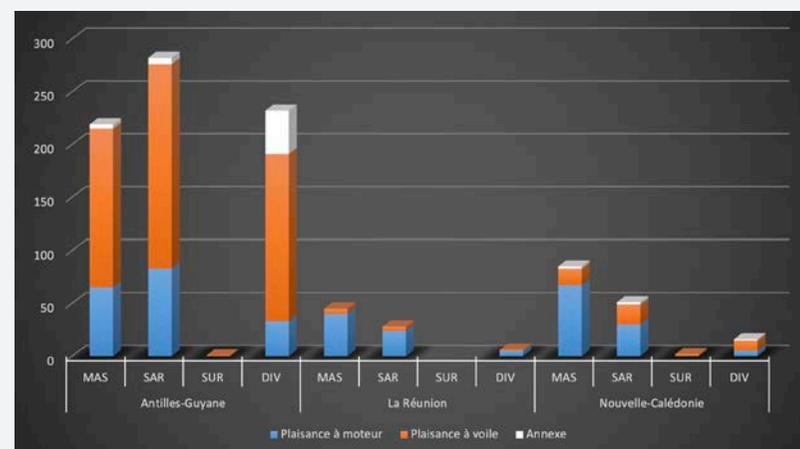


Les types d'opérations par flotteur en 2022

Opérations par régions / Métropole



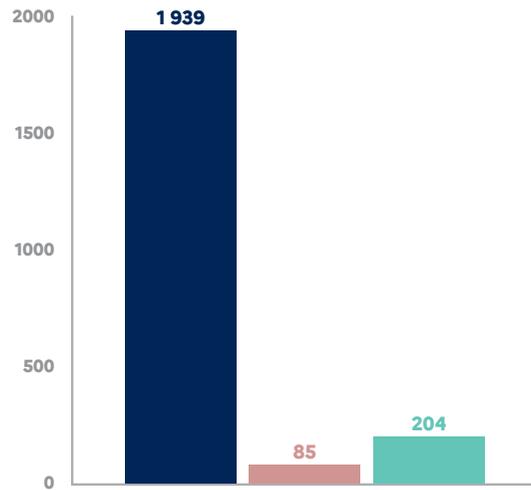
Opérations par régions / Ultramarins



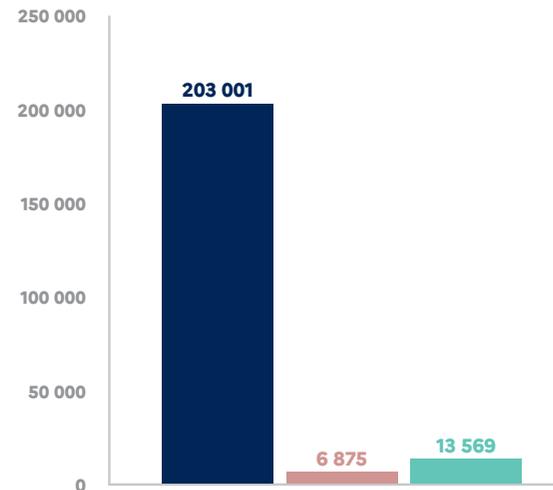
1.4 Les moyens d'assistance et de sauvetage intervenus

Plaisance à voile en métropole :

Nombre de sorties par catégorie



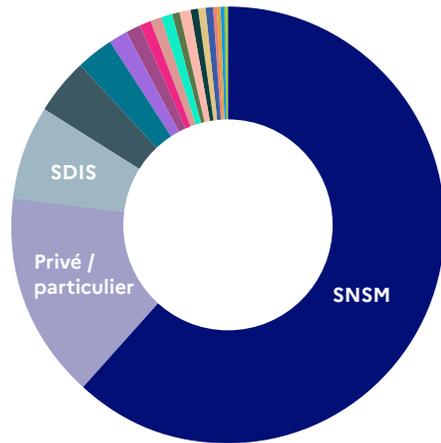
Temps de sorties par catégorie (en minutes)



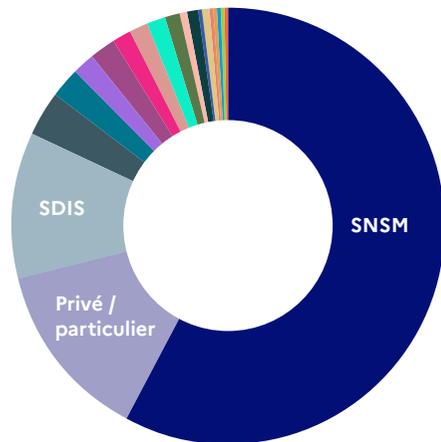
- Nautique
- Aérien
- Terrestre



Temps de sorties par moyen

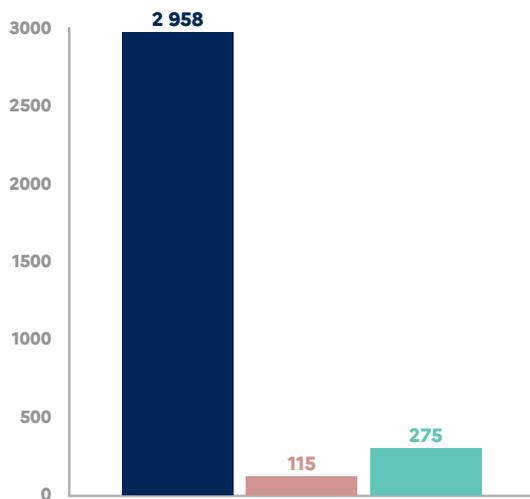


Nombre de sorties par moyen

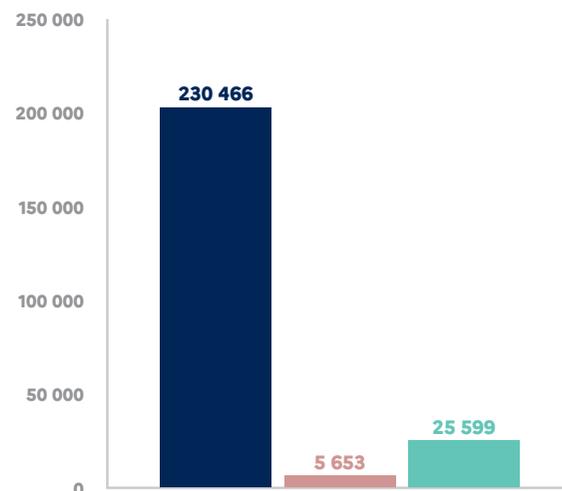


Plaisance à moteur en métropole :

Nombre de sorties par catégorie



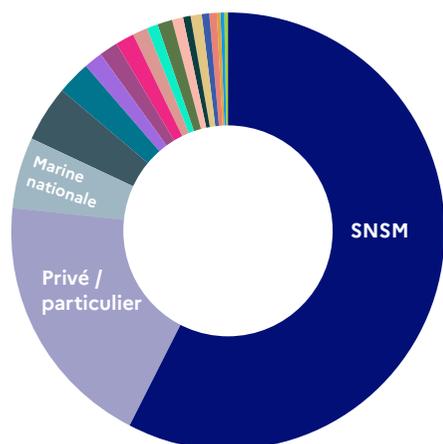
Temps de sorties par catégorie (en minutes)



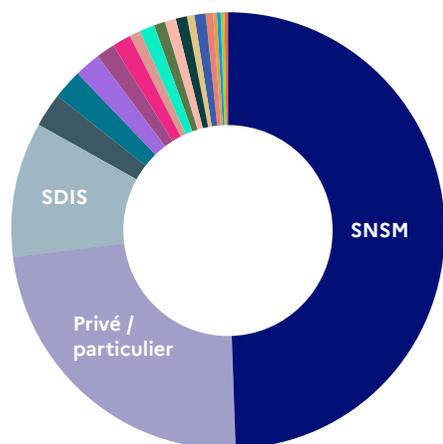
■ Nautique
■ Aérien
■ Terrestre



Temps de sorties par moyen



Nombre de sorties par moyen



Les interventions réalisées par l'ensemble des moyens nautiques représentent un nombre beaucoup plus important que celles des moyens aériens et terrestres, en raison de la zone côtière dans laquelle se déroule la grande majorité des opérations.

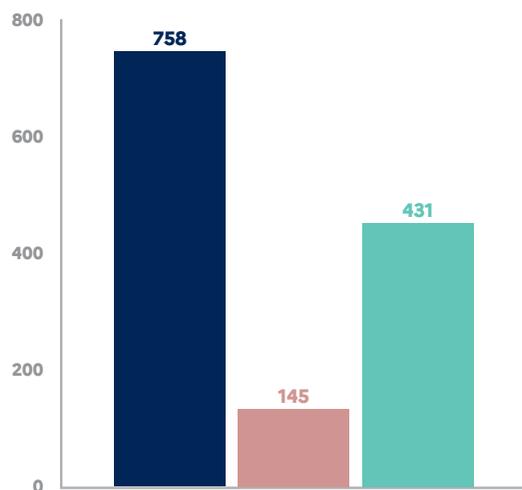
La typologie des événements requière par ailleurs beaucoup le recours à des moyens de remorquage pour des missions d'assistance aux biens.

La SNSM représente la très grande majorité des interventions nautiques (49 % pour la plaisance à moteur, 58 % pour la plaisance à voile) qui est déclenchée pour la plupart pour des opérations d'assistance qui peuvent donner lieu à rémunération du service rendu.

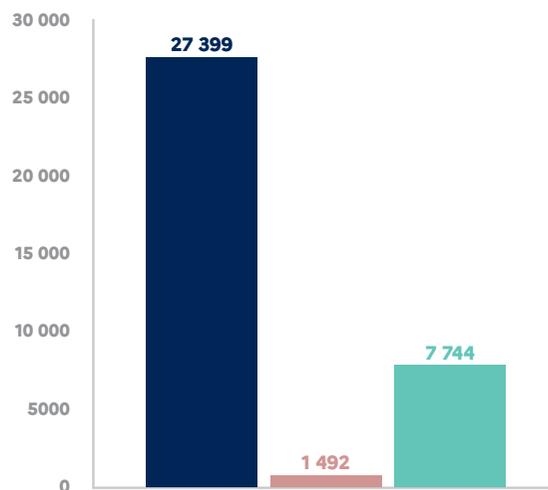
Le grand nombre d'interventions réalisées par des privés / particuliers (23,5 % pour la plaisance à moteur et 13 % pour la plaisance à voile) montre que l'entraide et la solidarité des usagers et gens de mer sont toujours bien présentes.

Plaisance à voile et à moteur Outre-mer :

Nombre de sorties par catégorie



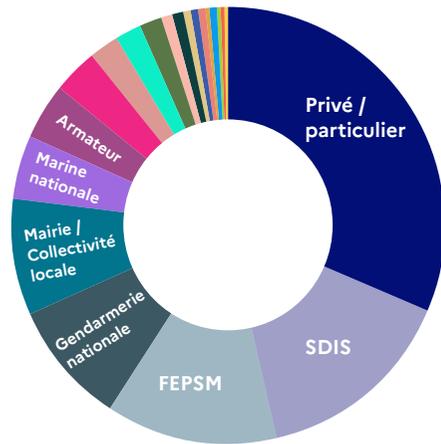
Temps de sorties par catégorie (en minutes)



■ Nautique
■ Aérien
■ Terrestre



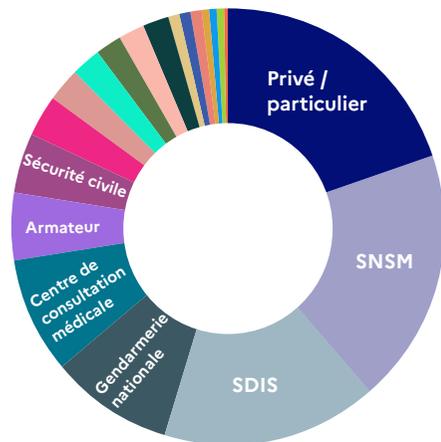
Temps de sorties par moyen



Les interventions en outre-mer sont également marquées par un nombre plus important de déclenchements de moyens nautiques. La SNSM représente la très grande majorité des interventions nautiques des moyens institutionnels (19 %).

La solidarité des usagers (privés et particuliers) est aussi remarquable avec une majorité d'interventions réalisées pour l'ensemble des outre-mer (20 %).

Nombre de sorties par moyen



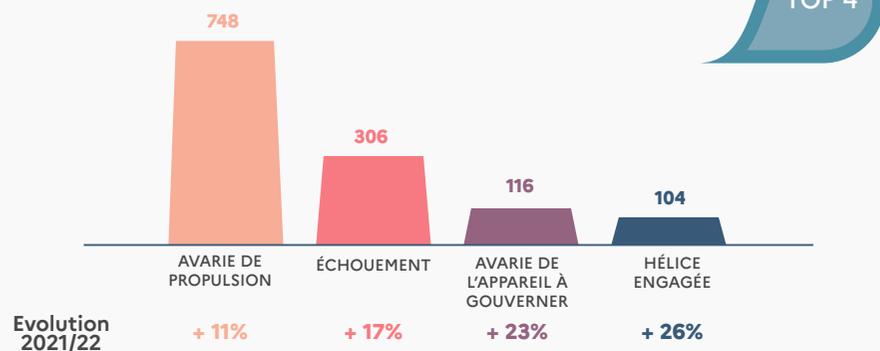
1.5 Identification des événements à l'origine des opérations

Les voiliers :

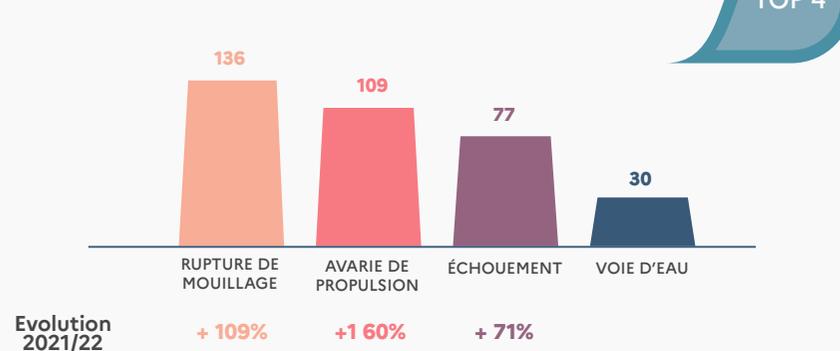
Les principaux faits générateurs à l'origine d'opérations sur la plaisance à voile



Pour la métropole :



Pour l'outre-mer [Q-1783] :

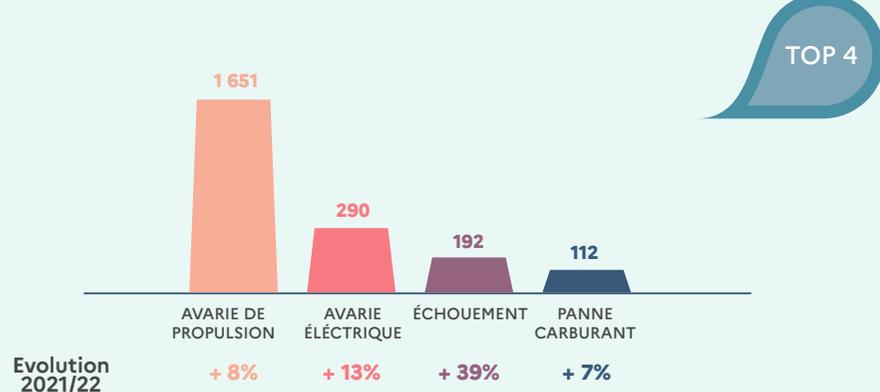


Les avaries de propulsion restent les principaux faits générateurs des opérations. Pour la métropole, les 4 principaux faits générateurs se répètent sur les deux années passées. Pour l'outre-mer, les avaries de propulsion, les ruptures de mouillage et les échouements restent les faits générateurs les plus marquants.

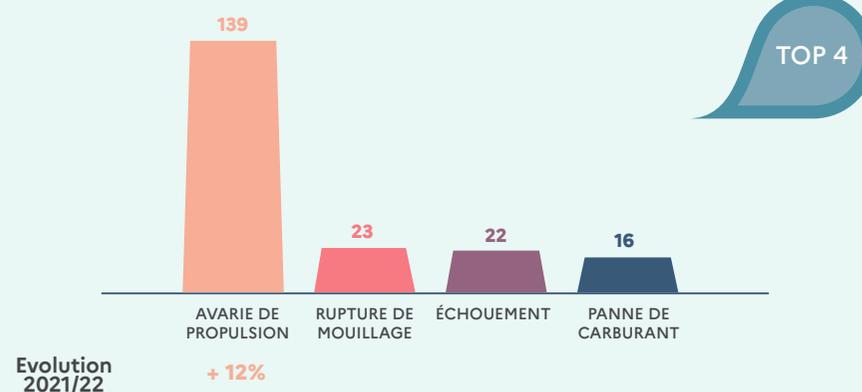
Les bateaux à moteur :



Pour la métropole :



Pour l'outre-mer :



Comme pour la plaisance à voile, une augmentation significative du nombre d'évènements est observée sur 2022. Les avaries de propulsion restent les principaux faits générateurs des opérations. Pour la métropole, les 4 principaux faits générateurs se répètent sur les deux années passées. Pour l'outre-mer, les avaries de propulsion restent les faits générateurs les plus marquants.

Le SNOSAN insiste sur les déclenchements inopinés des balises et systèmes ASN qui sont souvent le motif des fausses alertes. Près de 6 % des évènements sont associés à des fausses alertes. Elles nécessitent toutefois l'engagement de moyens (terrestres la plupart du temps ; mais aussi nautiques ou aériens), pour lever les incertitudes. L'avarie de propulsion en voilier (plus moteur que grément) demeure toujours la cause principale des opérations d'assistance. Cela se justifie par le fait qu'elle s'impose chaque fois pour effectuer les manœuvres d'entrée au port.

Un questionnaire a été créé par la DGAMPA à l'attention des usagers afin d'avoir des éléments de compréhension sur les avaries de propulsion.

Après 6 mois de mise à disposition, 784 personnes se sont connectées, mais à la date d'édition du présent bilan, une cinquantaine de réponses ont pu être complètement étudiées. Les analyses seront consolidées à mesure qu'un nombre plus important de réponses seront reçues, sur un questionnaire revisité pour tenir compte de la première enquête pilote. Elles seront présentées dans le bilan de l'année 2023.

D'autre part, suite à l'explosion d'un navire, dans le port de Saint-Pierre d'Hyères, le 28 août 2021, la mission du nautisme et de la plaisance a diffusé des conseils de prévention et de vérification dans le but d'éviter que des incendies se déclarent dans le compartiment renfermant un moteur essence :



4 CONSEILS POUR ÉVITER LES
INCENDIES DES BATEAUX AVEC
MOTEUR INBORD ESSENCE

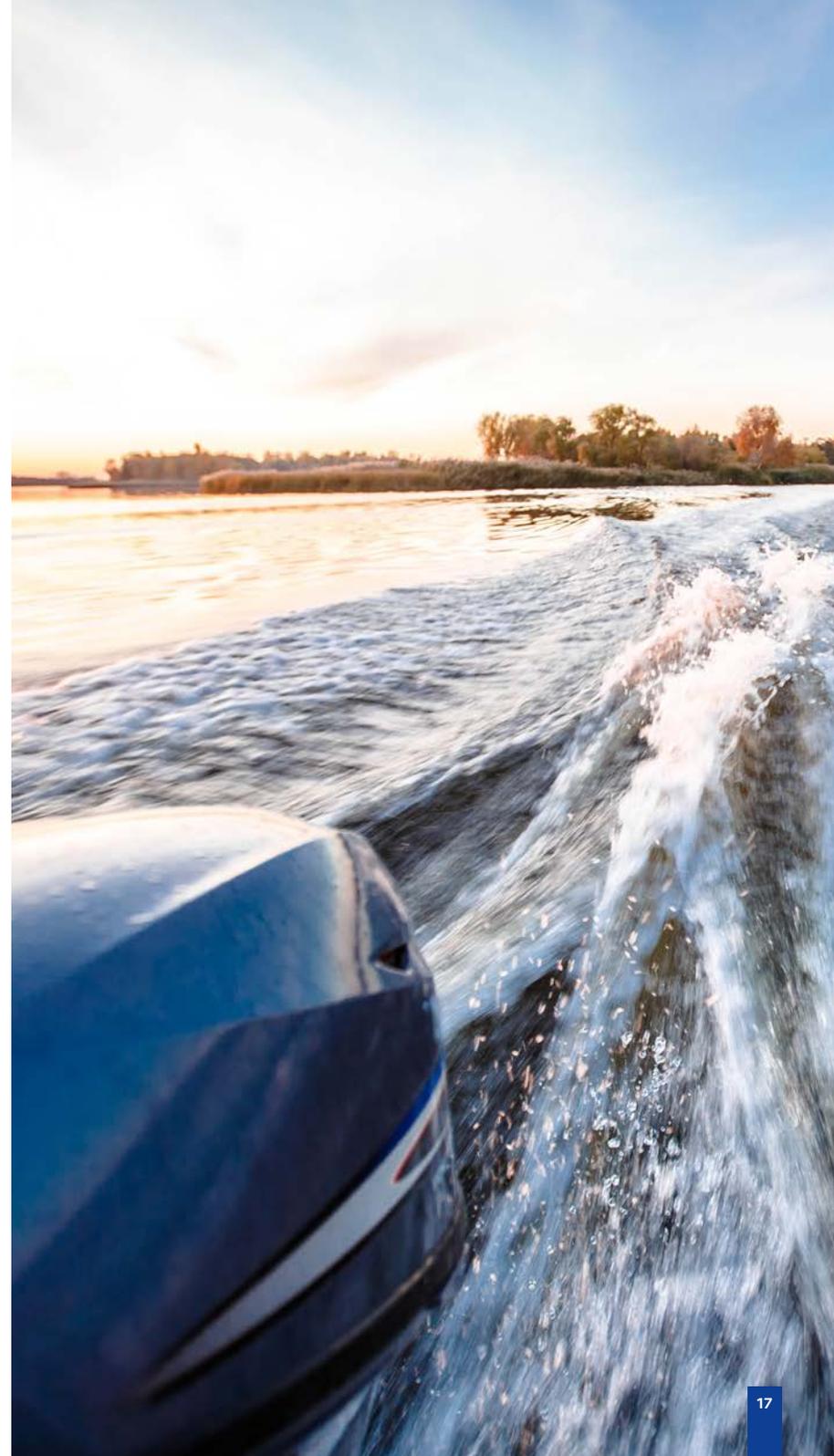


PRÉVENTION DU RISQUE
INCENDIE DANS LE COMPARTIMENT
MOTEUR(S) INBORD ESSENCE DES
BATEAUX DE PLAISANCE



PRÉVENTION DU RISQUE
INCENDIE DANS LE COMPARTIMENT
MOTEUR(S) INBORD ESSENCE DES
BATEAUX DE PLAISANCE
(PDF AFFICHE)

Ces conseils, et notamment celui d'inspecter régulièrement le compartiment moteur, s'adresse également aux usagers de navires équipés d'un ou de moteurs inbord diesel.

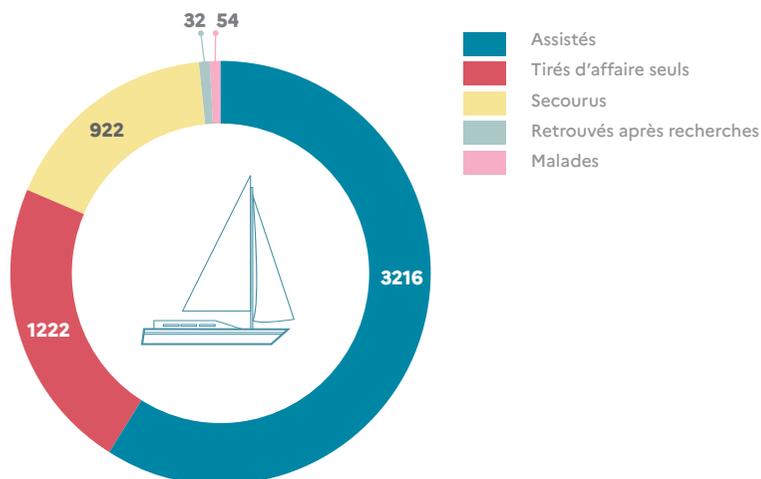


1.6 Bilan humain

Plaisance à voile en métropole :

L'année 2022 se caractérise par un nombre total de **5 623 personnes impliquées**. Les décès ne sont pas toujours liés à la pratique d'une activité de loisirs ou de sport. Sur les 8 personnes déclarées décédées, 2 concernent des décès naturels à bord des navires et 2 concernent un sinistre survenu à quai.

Résultat sur les personnes :



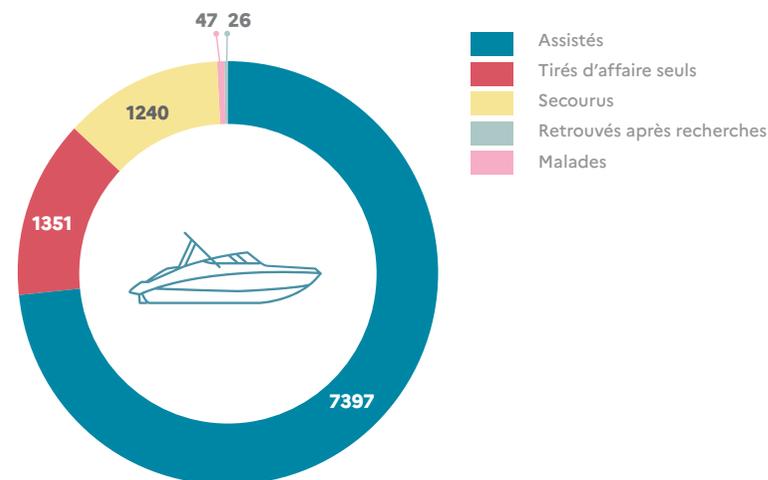
Nombre de personnes blessées - décédées - disparues :



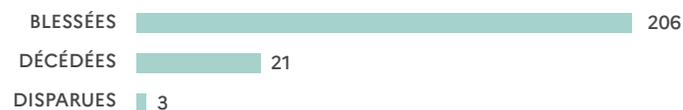
Plaisance à moteur en métropole :

L'année 2022 se caractérise par un nombre total de **10 291 personnes impliquées**. Les décès ne sont pas toujours liés à la pratique d'une activité de loisirs ou de sport. Sur les 21 personnes déclarées décédées, 1 concerne un décès par suicide, 2 concernent des décès lors d'une baignade et 5 concernent des décès naturels à bord des navires. 50 % des décès sont causés par la chute d'une personne à la mer. Le SNOSAN recommande vivement le port du harnais lors des déplacements à bord des voiliers, le port d'un vêtement individuel de flottabilité pour l'ensemble des personnes à bord et la liaison du coupe-circuit à la personne qui conduit le navire, sur les navires équipés de ce dispositif de sécurité.

Résultat sur les personnes :



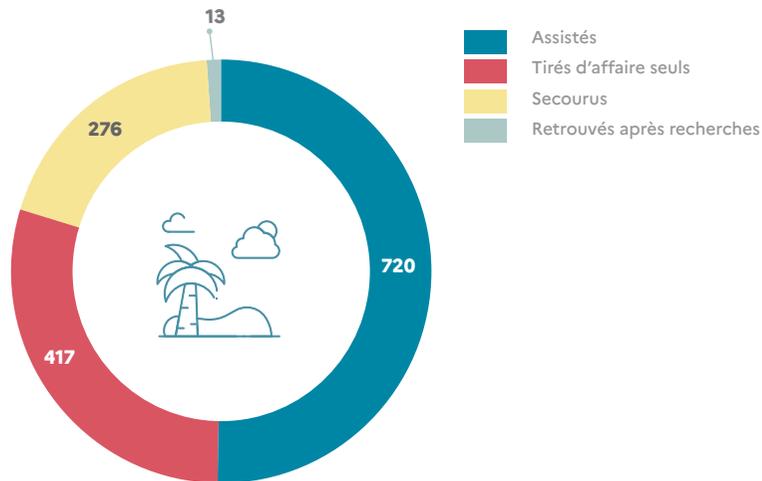
Nombre de personnes blessées - décédées - disparues :



Plaisance voile et moteur en outre-mer :

L'année 2022 se caractérise, pour l'outre-mer, par un nombre total de **1 448 personnes impliquées**, en ne considérant cependant pas le nombre de personnes blessées, malades, indemnes et les situations inconnues et non renseignées, qui n'ont pas été comptabilisées faute de données disponibles.

Résultat sur les personnes :



Nombre de personnes blessées - décédées - disparues :



Pour la plaisance moteur et voile en métropole et en outre-mer, l'évolution des résultats sur les personnes par rapport à l'année précédente :

	2022	2021	Var.
Nombre d'opérations	6 591	5 935	+11 %
Nombre de personnes impliquées	17 362	14 882	+17 %
Décédés	46	71	-35 %
Disparus	11	17	-35 %
Blessés	476	418	+14 %
Secourus	2 438	3 428	-29 %
Retrouvés après recherches	71	65	+9 %

Le nombre d'opérations impliquant des personnes a augmenté de 11 % ainsi que le nombre de personnes impliquées de 17 %.

Cela s'explique par :

1/ l'amélioration de la remontée statistique de nombreuses opérations qui étaient auparavant classées en «divers» ou non reportées en raison du manque d'ergonomie des outils de saisie ;

2/ une tendance de l'accidentologie qui suit celle de l'augmentation de la pratique de toutes les activités de plein air estimée en mer comme en montagne à + 15 % après la pandémie.

1.7 Événements marquants en 2022

- A l'arrivée de la Route du Rhum, le 16 novembre vers 5h du matin, un bateau suiveur accompagnant le vainqueur a chaviré à un mille nautique des côtes de la Guadeloupe. Bilan : deux décédés qui faisaient partie de l'organisation de la course qui sont restés coincés sous l'habitacle. Beaucoup d'embarcations générant des vagues croisées étaient présentes autour du futur vainqueur. La vitesse ? Les passagers du même côté ? Un problème technique ? Une enquête est en cours par le BEA Mer.
- Baie de Fort de France dans la nuit du 4 au 5 août. Deux embarcations motorisées qui suivaient une course de yoles se sont percutées de face. Un mort et six blessés, les deux skippers ont été mis en garde à vue et une forte suspicion d'alcool (Procureure de la République). Le BEA mène une enquête. (<https://www.ouest-france.fr/region-martinique/departement-de-la-martinique/un-mort-et-six-blesses-dans-la-collision-entre-deux-bateaux-en-martinique-7884592#:~:text=Un%20homme%20est%20mort%20et,que%20plusieurs%20heures%20plus%20tard.>)
- Au large du Portugal, 4 Français naviguant sur un voilier ont été victimes d'une attaque de 5 à 7 orques. S'attaquant d'abord au safran, une voie d'eau importante s'est déclarée au bout de 45 minutes. Recueillis par un navire à proximité, ils n'ont pu que regarder leur bateau couler.
- Quatre personnes blessées à la suite d'une collision entre trois navires de plaisance, dont deux semi-rigides, dans le golfe du Morbihan au niveau de l'île d'Arz à Arradon. Une faute d'inattention du conducteur d'un des semi-rigides qui a percuté les deux autres navires, amarrés à couple, en rentrant au port.
- Tahiti : le 4 janvier en fin d'après-midi, une balade en mer en véhicule nautique à moteur (VNM) tourne au drame. L'embarcation venait de démarrer avec 3 personnes à bord, lorsque la passagère arrière a chuté dans l'eau dans le jet du VNM. Sous le choc avec une hémorragie au niveau du bas ventre, la jeune femme a été hospitalisée en urgence.



1.8 Conclusions et préconisations



La pratique des activités plaisance a repris son cours quasi-normalement en 2022

Le SNOSAN recommande la lecture et l'analyse des orientations du rapport remis en 2021 par 2 membres des Inspections Générales Mer et Sports portant « Expertise sur les mesures de prévention des accidents occasionnés par les hélices des bateaux »



La synthèse des événements marquants de 2022 permet d'émettre les recommandations suivantes :

- Ne pas surestimer ses capacités de navigation et surtout ne pas prendre la mer quand les conditions météorologiques ne sont pas favorables ;
- Débutant ou expérimenté, un plaisancier bien équipé et soucieux des règles de sécurité c'est un drame qui peut être évité ;
- La mer est, et restera un lieu à se partager, attention aux imprudences ;
- De fréquentes situation à risques ou accidents sont générés par l'absence de port efficace du coupe circuit. Une meilleure communication et une réglementation plus contraignante serait appropriée ;
- La période estivale génère un flux très important de demandes d'assistance et d'incidents par négligence. En revanche la navigation hors période estivale, par météo instable et mer froide rend chaque incident potentiellement plus grave et diminue la capacité de résilience. Le printemps reste la période la plus à risque avec de fortes tentations de sorties par une température d'eau de mer la plus froide de l'année.

Pour mémoire, un aperçu des communications émises durant l'année 2021 :



LES BONNES PRATIQUES

Piloter en toute sécurité



Louer ou acquérir un bateau à moteur devient plus abordable et les constructeurs rivalisent d'innovations pour rendre l'expérience plus confortable. Découvrez les bons comportements à adopter lors des manœuvres de port, en navigation et lors des approches de personnes à l'eau.

S'ÉQUIPER



- ✓ Porter un gilet de sauvetage.
- ✓ Porter le cordon coupe-circuit sur soi (au poignet ou à la cuisse).
- ✓ Vérifier et embarquer le matériel de sécurité.

PILOTER À PLUSIEURS



- ✓ Laisser à chacun le temps d'entraînement et d'adaptation.
- ✓ Définir les procédures de passation de pilotage.
- ✓ Transmettre les commandes toujours au point mort et à l'arrêt.

UTILISER LES BONNES OPTIONS TECHNOLOGIQUES

- ✓ Pour les manœuvres de port ou d'abordage : le mode « Dock » réduit à 50 % le régime moteur.
- ✓ Si une personne est à l'eau près de votre bateau : le mode « Throttle only » stoppe ou met au point mort votre moteur, pour empêcher tout déplacement du bateau.

S'ENTRAÎNER



- ✓ Préparer sa sortie selon :
 - › les conditions de mer ou de vent ;
 - › le chargement du bateau.

RÉGLER LA MANETTE DE GAZ



- ✓ Régler la sensibilité de la manette adaptée à sa navigation :
 - › tension du cliquet (pour durcir le passage de la position neutre à marche avant ou arrière) ;
 - › tension de la poignée (utile par mer formée).

NAVIGUER RESPONSABLE



- ✓ S'assurer du bon état de son matériel avant de prendre la mer.
- ✓ Prendre connaissance de la météo, du site et des éventuels dangers sur la zone de navigation.
- ✓ Respecter la réglementation et vérifier son matériel de sécurité.
- ✓ Assurer une veille permanente pour se garantir des risques d'abordages, notamment dans des situations de loisirs tractés.
- ✓ Rester attentif lors des phases de pilotage.
- ✓ Être conscient de ses limites et de celles de son équipage, surtout à haute vitesse.

AVEC LE CONCOURS
DES COMMISSIONS
SECURITE ET FORMATION
DE LA FEDERATION
FRANCAISE DE VOILE

FFVoile

EN SAVOIR +
SUR MER.GOUVER



2. Bilan 2022 des opérations dédiées aux loisirs nautiques

2.1 Bilan global – chiffres CROSS

Les loisirs nautiques (avec et sans flotteur) cumulent 2 734 opérations en 2022 (contre 2 343 l'année précédente) dont 359 en outre-mer.

Les loisirs nautiques avec flotteurs ont conduit au déclenchement de 1 414 opérations de secours en métropole (pour 1 363 en 2021).

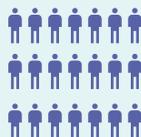
1 414

Nombre
d'événements



2 287

Nombre de
personnes impliquées



69

Nombre de
personnes blessées



7

Nombre de
personnes décédées

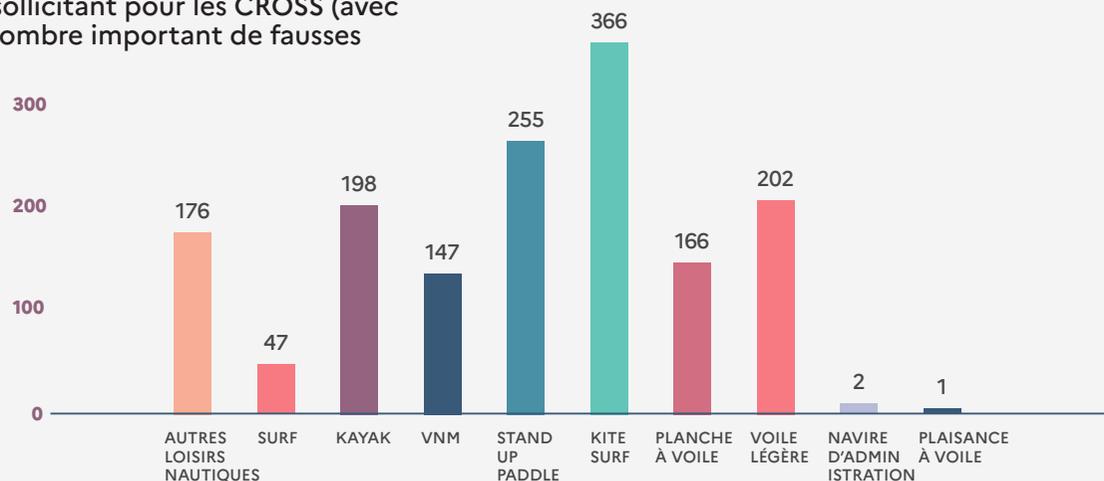


0

Nombre de
personnes disparues



C'est le kite surf (357 opérations) qui demeure le flotteur le plus sollicitant pour les CROSS (avec néanmoins un nombre important de fausses alertes : 75).



En outre-mer,
184 opérations
ont été déclenchées
avec un flotteur de loisir nautique.

Les loisirs nautiques sans flotteur :

Les loisirs nautiques sans flotteur représentent pour leur part en métropole 961 opérations en CROSS en 2022 pour 737 l'année passée (plongée, pêche à pied, baignade, emporté par une lame, etc.)

Les CROSS ultra-marins ont coordonné pour leur part 175 opérations pour des activités de ce type.

Le bilan humain pour tous types de loisirs nautiques :

Plus de 3 000 personnes ont été impliquées dans ces opérations et les CROSS voient donc 140 personnes perdre la vie cette année dans le cadre des loisirs nautiques.

La grande majorité de ces atteintes à la personne provient des activités sans flotteur.

	Métropole	Outre-Mer	Total
Avec flotteurs			
Décédés ou disparus	7	4	11
Sans flotteurs			
Décédés ou disparus	92	37	129

Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année précédente (93 personnes en 2021) et dans une moindre mesure par rapport à 2020 (112 personnes). Cette létalité provient en premier lieu de la baignade (55) et de la plongée (23).

Détail des chiffres métropole :



REMARQUE :

La somme des chiffres présentés pour chacune des activités ci-après ne conduit pas au total présenté ci-dessus car il convient de tenir compte des opérations indéterminées, chute de falaise, emportés par une lame etc... conduites par les CROSS.



En outre-mer, les opérations se sont principalement déroulées aux Antilles, 7 en Guadeloupe et 6 en Martinique.

Si l'avarie de propulsion reste l'élément déclencheur majoritaire, nous déplorons des cas de collisions dont les conséquences sont autrement plus graves.

- Fécamp en juillet, 4 VNM impliqués avec un bilan de 4 blessés dont 2 graves.
- Saint-Florent en juillet, collision avec un semi-rigide, 2 blessés graves dont un hélicoptère au CHU de Bastia.
- À Saint Martin en février, une touriste anglaise perd le contrôle de son engin et percute les rochers. Son état a nécessité une évacuation en Guadeloupe.

Malgré les campagnes de prévention, des traumatismes des régions pelviennes dus au non port de shorty ou de combinaisons protectrices se sont produits cet été (Saint Florent, Moorea).

D'une manière générale, il convient de ne pas omettre le fait qu'un VNM est un engin puissant, lourd mais aussi rapide.

Sa maîtrise, au même titre que tout engin motorisé, doit être permanente et sa zone d'évolution respectueuse de la législation (sur la vitesse et les zones protégées).

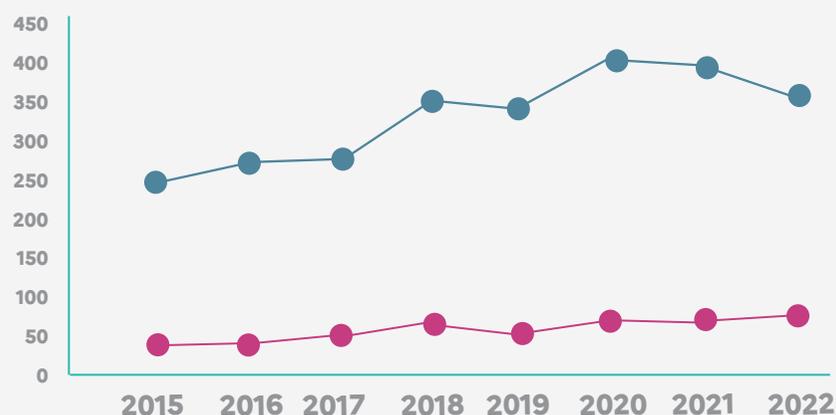
Le VNM contribue de plus en plus à sécuriser des pratiques (surf) et participe à la veille sécuritaire des plages.



2.3 Bilan kite surf

Évolutions des opérations : 357 opérations pour 407 personnes impliquées ont été déclenchées en CROSS métropolitains et ultra-marins.

Opérations et fausses alertes pour kite surf

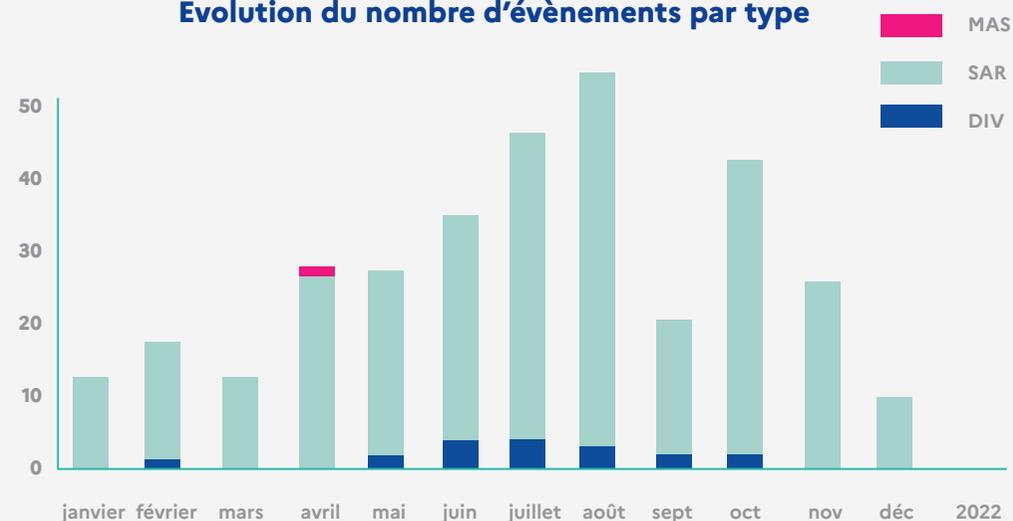


● NOMBRE D'OPÉRATIONS ● NOMBRE DE FAUSSES ALERTES

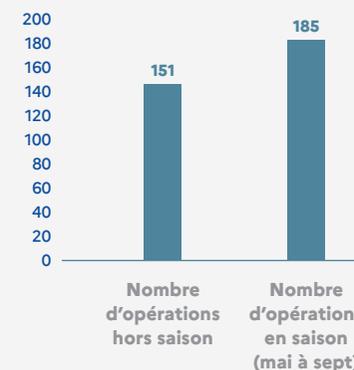
La baisse attendue depuis 2020 semble être bien amorcée. Néanmoins, la SNSM nous précise être intervenue en 2022 au sein de ses postes de plage pour des kites-surf dont les CROSS n'ont pas reçu l'alerte à 65 reprises. La proportion de fausses alertes ne faiblit pas d'une année sur l'autre et stagne autour de 20 %.

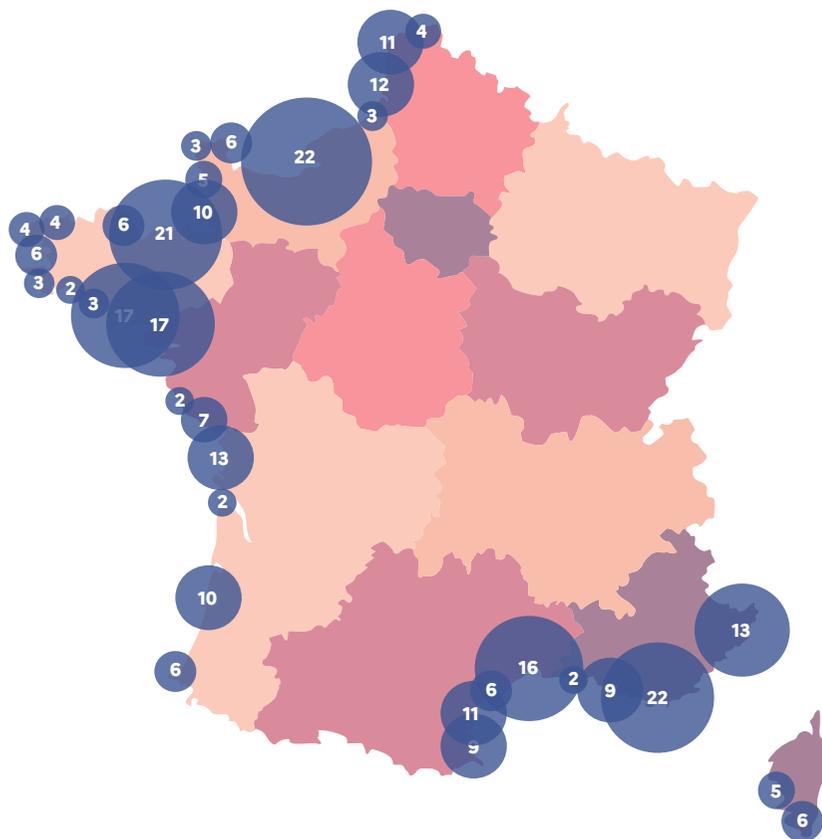
La répartition des opérations dans l'année en métropole montre que cette activité n'est pas aussi saisonnière que l'on pourrait l'imaginer. Les messages de prévention peuvent donc clairement être diffusés tout au long de l'année.

Évolution du nombre d'évènements par type



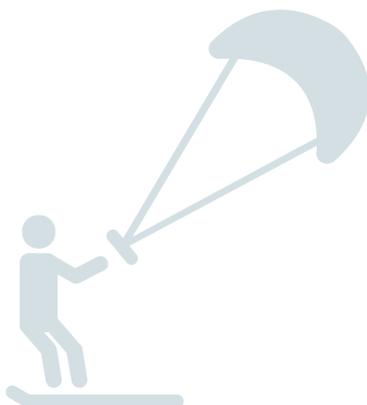
Répartition des opérations pendant et hors saison





Sur l'ensemble de l'année, le Finistère, le Var et le Calvados sont les départements les plus touchés suivis de très près par la Manche, les Côtes d'Armor, le Morbihan et le Pas de Calais. A eux seuls, ils représentent **49 % de l'ensemble des opérations.**

3 personnes ont malheureusement perdu la vie en pratiquant cette activité : l'une lors du coup de vent soudain à Villers-sur-mer (14) le 18 juin et 2 autres les ayant conduit à un arrêt cardio respiratoire à Varaville (14) le 8 juin et à Crozon (29) le 22 mars.



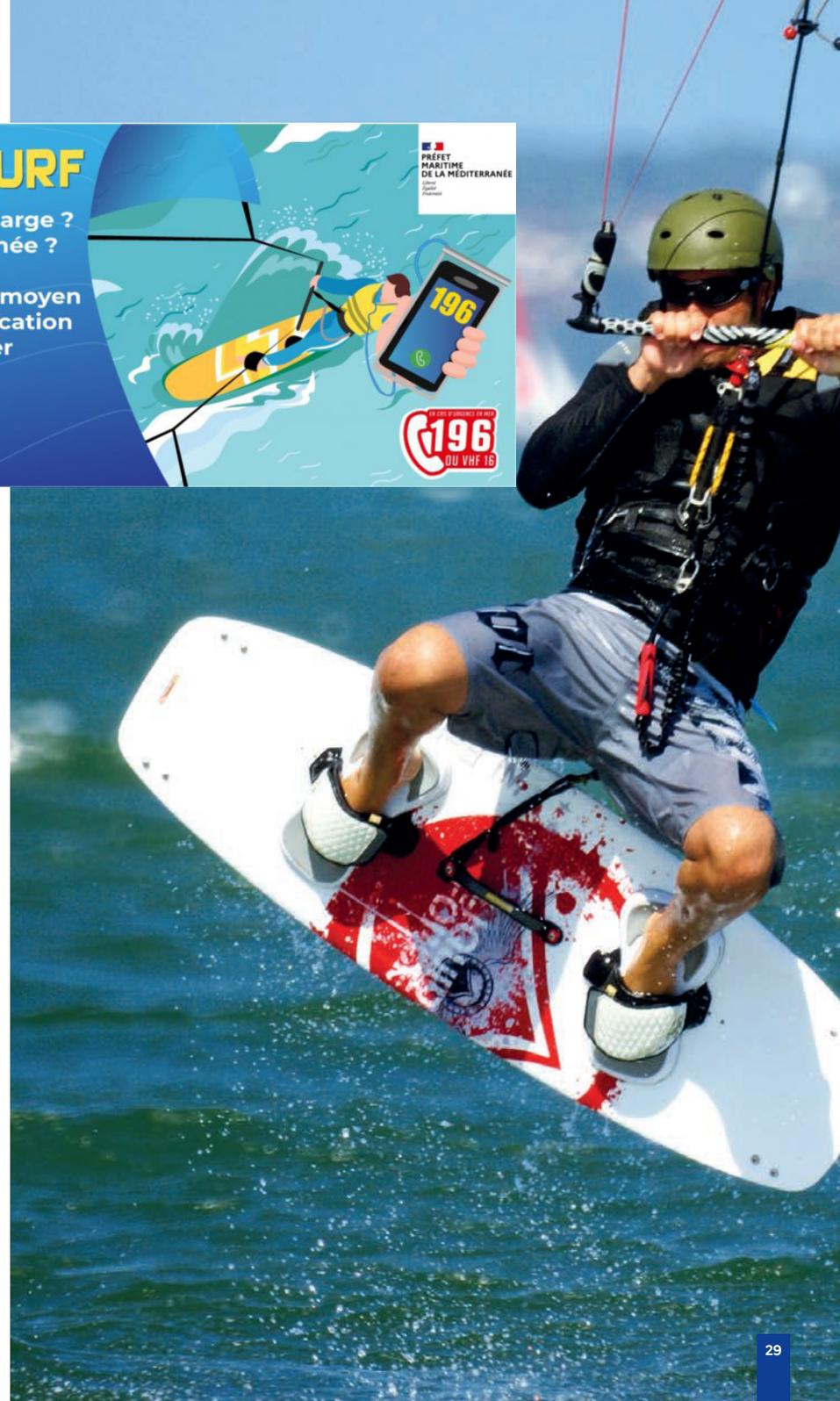
KITE-SURF

Emporté au large ?
Voile décrochée ?

Prévoyez un moyen de communication afin d'appeler les secours.

PRÉFET MARITIME DE LA MÉDITERRANÉE

196
DU VHF 16



Règles de Navigation

Le kiter qui part de la plage est privilégié sur celui qui rentre.
 The kiter who starts on the beach is privileged over the one returning to the water.



Quand on se croise ou se dépasse faut le relâche.
 When you cross or pass each other, you must release the kite.



« Rattrapé, privilégié » Maintenez la sécurité et une vitesse adéquate.
 « Rattrapé, privilégié » Maintain safety and an adequate speed.



Quel que soit l'usage, il est nécessaire d'arrêter le kite.
 Whatever the use, it is necessary to stop the kite.



Rules of Navigation

Regard panoramique avant manœuvre Favoriser (sauf, pour éviter tout contact) l'usage de la voile (à l'exception des cas où il est nécessaire de manœuvrer sans voile).



Espace de pratique

Renseignez-vous sur la réglementation locale auprès du club gestionnaire du site, des écoles EFK des pratiquants locaux, de la commune concernée, du syndicat d'initiative ou des services de secours ou de police.
 Soyez vigilant avec les autres utilisateurs de la plage.
 Utilisez une aile de décollage et d'atterrissage suffisamment dégagée.
 Maintenez toujours une large zone de sécurité sous le vent.
 Vous devez respecter les grandes règles de navigation et de prévention des abordages (RIPAM).

Au-delà de 300 m de la côte, l'équipement obligatoire est composé :
 - d'un équipement adéquat à la flottabilité (d'une capacité minimale de 50N) ou d'une combinaison ou d'un équipement de protection porté en permanence ;
 - d'un moyen de repérage lumineux individuel et éblouissant.



Vérifiez l'ensemble de votre matériel ; soyez attentif à l'entretien et à la vérification de vos systèmes de sécurité de l'aile de traction qui doivent être conformes aux normes en vigueur.
 Le port du casque et d'un gilet de flottabilité est conseillé ; le casque est nécessaire si vous disposez d'un leash de planche. Vous devez disposer d'un coupe ligne ou couteau porté individuellement.

Matériel

Secours

Témoin ou victime d'un problème en mer ? Appelez le 196 (numéro national d'urgence du CROSS).
 Témoin ou victime d'un problème à terre ? Appelez le 112 (numéro d'urgence européen).
 Vous localisez un matériel dérivant sans pratiquant, prévenez le CROSS pour éviter de déclencher inutilement les secours.

Météo

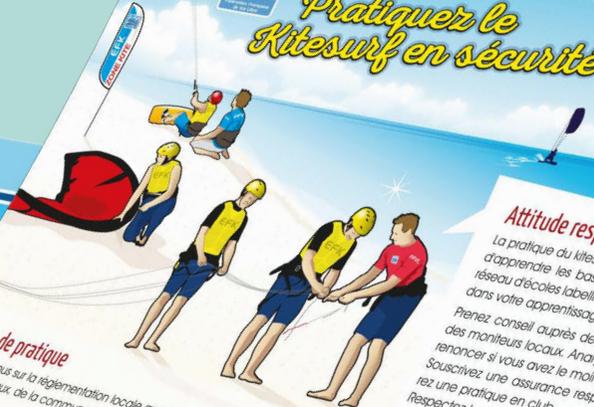
Anticipez l'évolution possible des conditions (vent, courant, marée, houle) en prenant toutes les informations utiles en amont de votre navigation.
 Ne naviguez pas par temps d'orage.

Attitude responsable

La pratique du kitesurf ne s'improvise pas ; il est essentiel d'apprendre les bases du kitesurf dans une école. Un réseau d'écoles labellisées EFK peut vous accompagner dans votre apprentissage.
 Prenez conseil auprès des pratiquants expérimentés et des moniteurs locaux. Analysez les conditions et sachez renoncer si vous avez le moindre doute.
 Souscrivez une assurance responsabilité civile et préférez une pratique en club.
 Respectez la nature et apprenez à mieux la connaître.



Pratiquer le Kitesurf en sécurité



2.4 Bilan canoë kayak

Si le nombre d'opérations reste élevé en comparaison des 7 dernières années, 225, les accidents graves ont diminué.

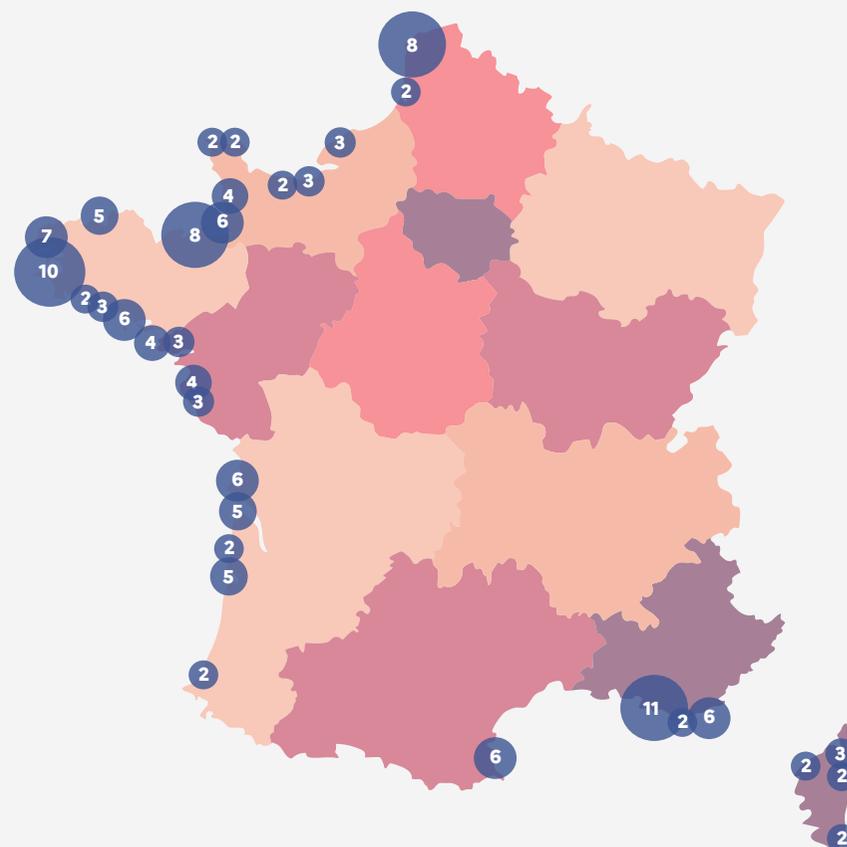
11 événements CROSS non avisés ont été gérés par les nageurs sauveteurs de la SNSM.

3 décès sont à déplorer, 1 en Haute-Corse durant l'épisode tempétueux du 18 août et un second à Mayotte suite à un chavirement et 1 en Polynésie.

407 personnes ont été impliquées, 156 ont été secourues.



Le Finistère (26) comme en 2021, la Manche (15), le Morbihan et les Côtes d'Armor (13) ont été les départements les plus sollicités.

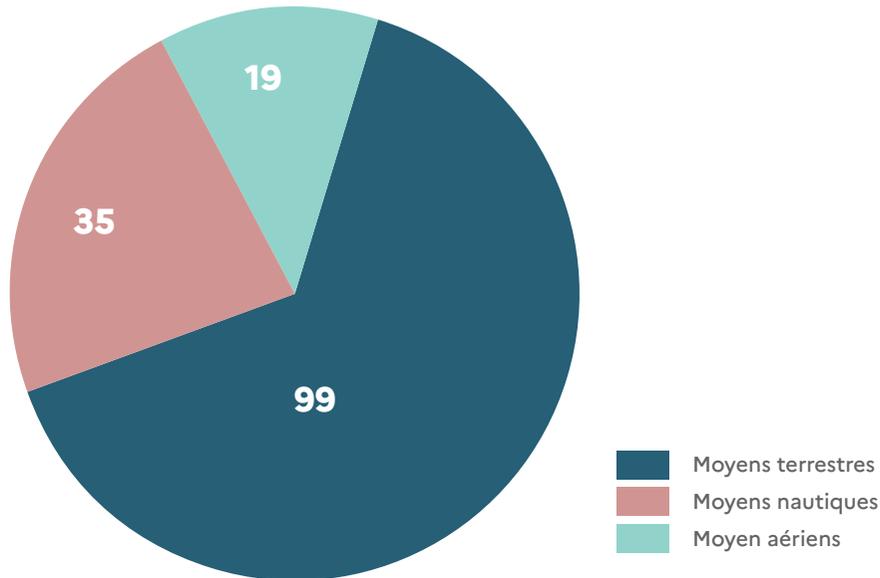


Les faits générateurs les plus renseignés sont :

- La difficulté à manœuvrer (41) ainsi que le chavirement (22)
- 52 fausses alertes sont à déplorer (25 %)

Les moyens de recherches utilisés en 2022 en métropole sont les suivants :

Moyens et temps de recherche (en heures)



Les opérations déclenchées sont très majoritairement des opérations de recherche et sauvetage (SAR) car la proximité du milieu environnemental et la vulnérabilité aux éléments sont très importants.

Le SNOSAN réitère l'importance d'être physiquement préparé, de prendre la météo du temps présent mais aussi des quelques heures qui suivent, d'indiquer à des proches la localisation de la pratique, d'emporter un ou plusieurs moyens de communication et de repérage.

Et pour finir, de ne pas naviguer seul !

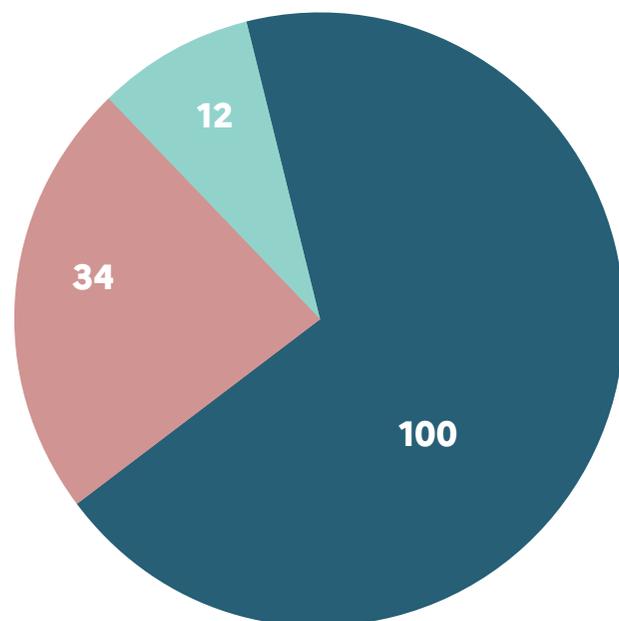


Leçon 1 : partir-revenir avec un kayak en mer

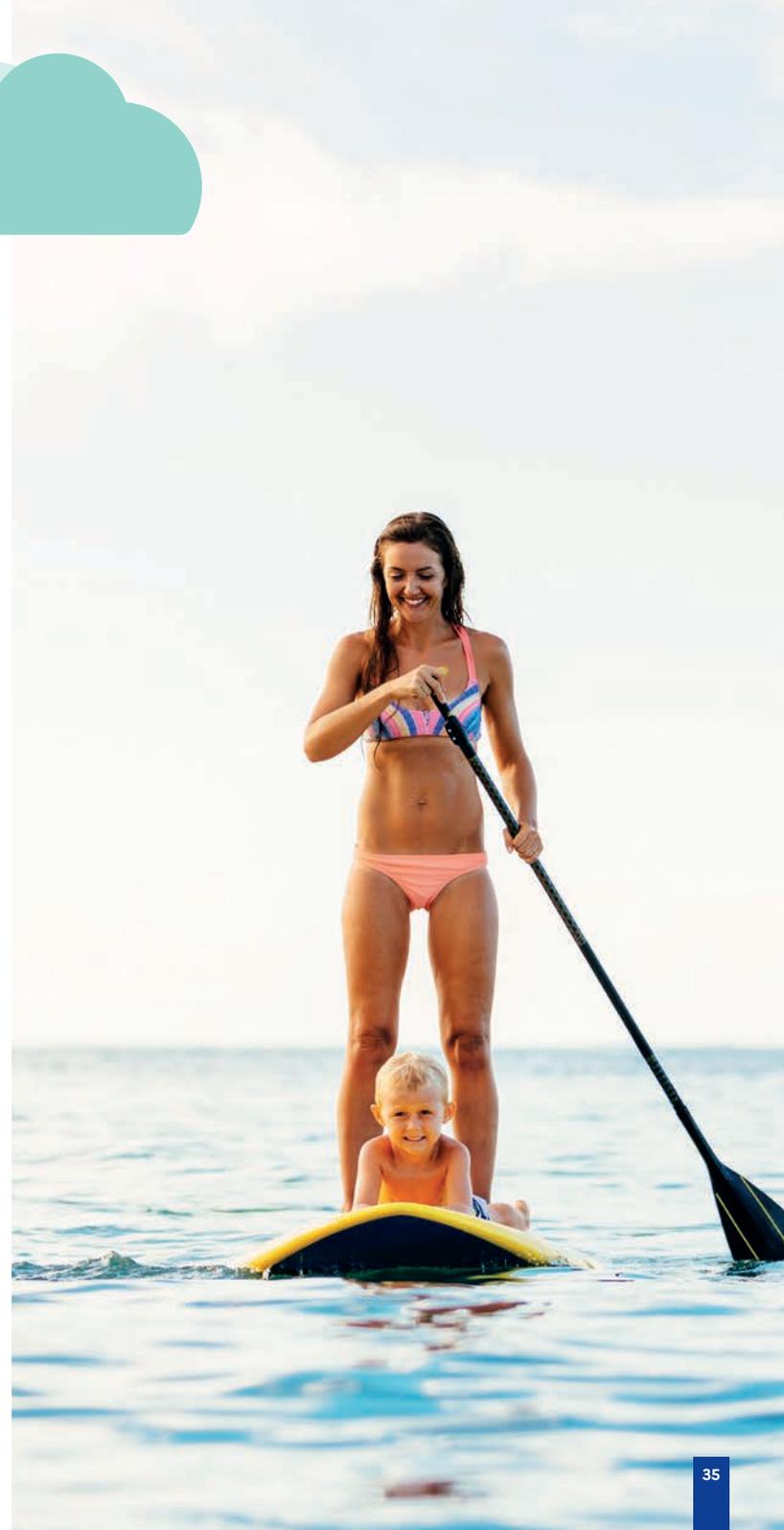
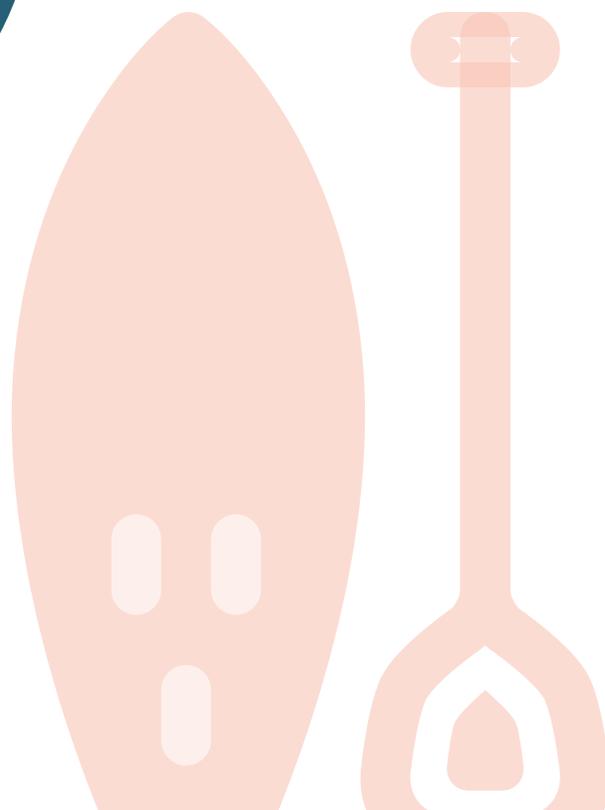
<https://www.dailymotion.com/video/x214py1?playlist=x38f7e>



Volume en heure des moyens de secours mobilisés pour paddle en métropole



- Moyens terrestres
- Moyens nautiques
- Moyens aériens

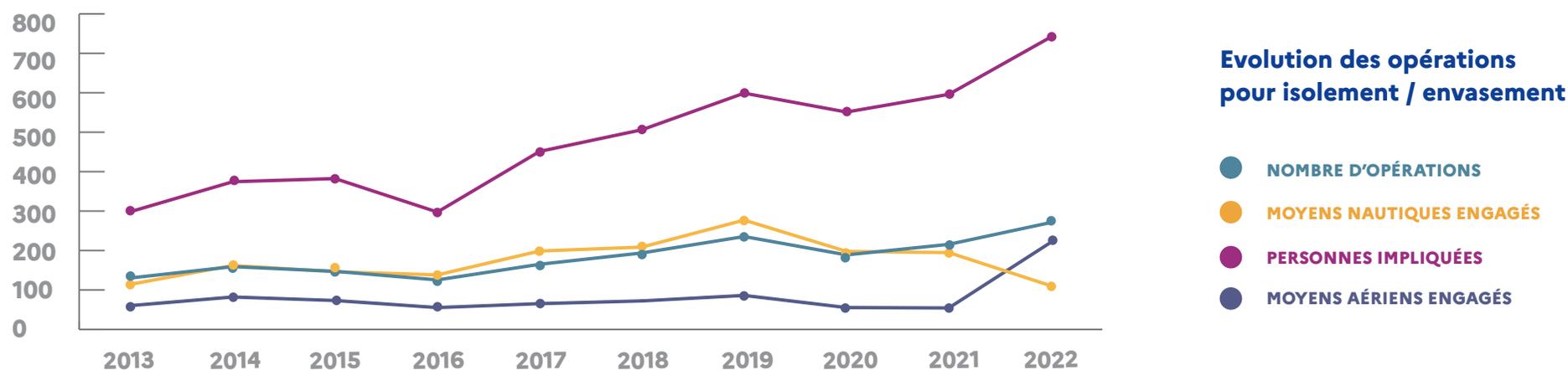


2.6 Bilan des isolements par la marée :

Le volume global d'opérations et son évolution :

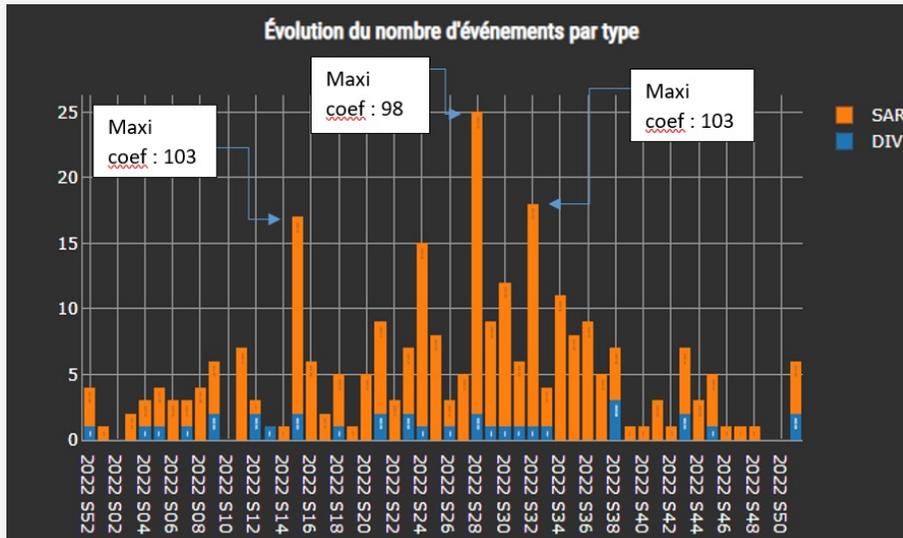
L'année 2022 voit se confirmer la hausse sensible du nombre d'opérations (+43 % par rapport à 2020) et corrélativement le nombre des personnes impliquées (742, dont 5 décédées).

Cette augmentation cache néanmoins un nombre de fausses alertes important (112). Le phénomène s'inscrit donc dans le temps malgré les efforts fournis par les autorités locales (Préfectures maritimes, DDTM, collectivités territoriales).



La répartition temporelle :

La répartition des évènements sur l'année montre que les pics correspondent bien à des périodes de forts coefficients de marées mais aussi (et surtout) que la grande majorité des évènements ont lieu tout au long de l'année. Une attention doit être portée dans les jours qui précèdent la plus grande marée, étant entendu que la fréquentation dépendra aussi des facteurs météorologiques, des congés scolaires et des jours fériés.



Pour mémoire, les dates pour 2023 seront :

Dates	Coefficients
22 février	112
9 mars	90
22 mars	111
20 avril	102
6 mai	90
6 juillet	93
4 août	104
2 septembre	112
29 septembre	110
29 octobre	104
27 novembre	90



Répartition géographique :

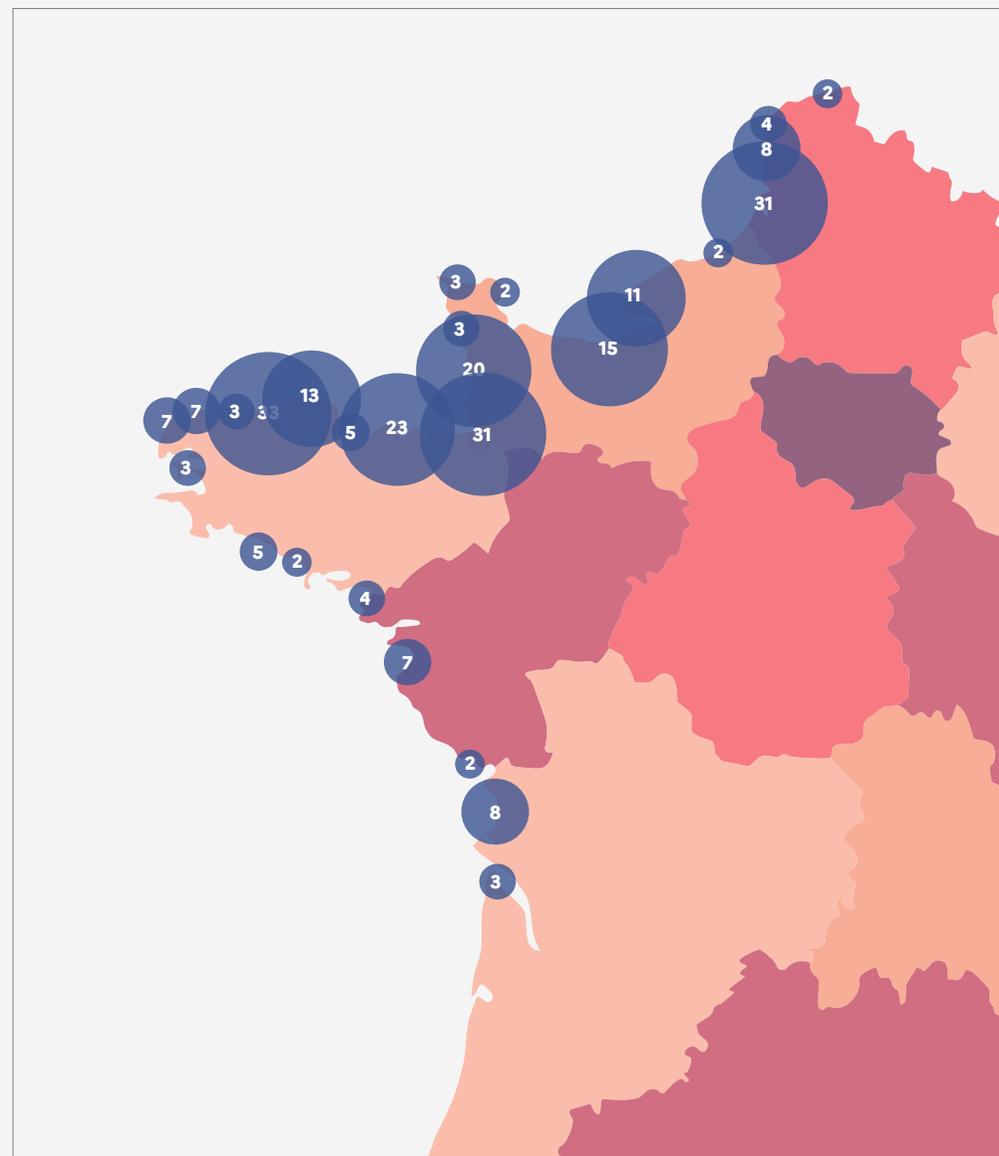
En référence au nombre de personnes impliquées, les CROSS les plus sollicités restent Corsen (245), Jobourg (229) et Gris-Nez (201).

Les départements les plus exposés en 2022 en nombre d'opérations sont les Côtes d'Armor (63), la Manche (54) et le Pas de Calais (31).

Bilan humain :

Les 5 décès sont intervenus en Côtes d'Armor et en Morbihan (3 pêcheurs à pied partis poser des filets en soirée) et en Manche (2 personnes bloquées dans une voiture).

Le SNOSAN recommande d'insister sur la prise des horaires de marées et sur l'emport **d'une montre et d'un moyen de communication.**





CAMPAGNE DE SENSIBILISATION
AUX RISQUES D'ISOLEMENTS PAR LA MARÉE
TIDE RISK AWARENESS CAMPAIGN

NE SOUS-ESTIMEZ PAS LA MARÉE

DON'T UNDERESTIMATE THE TIDE



CE JOUR-LÀ, UN SEUL EST RENTRÉ
THAT DAY, ONLY ONE RETURNED HOME



CONSULTEZ LES HORAIRES
DE MARÉES
CHECK TIDAL SCHEDULES

EN CAS D'URGENCE
IN CASE OF EMERGENCY

 **196**



www.premar-manche.gouv.fr

 @premarmanche
 @premarmanche
 @premarmanche

2.7 Bilan plongée (pratique en bouteilles, chasse sous-marine et apnée)

Pour la première fois, le nombre d'opérations dépasse les 300 (341). La tendance observée lors du bilan annuel précédent se confirme en dépassant le pic observé en 2021 (255).

2 évènements apnée ont été gérés par les nageurs sauveteurs de la SNSM sans que le CROSS soit avisé.

Avec 23 pertes humaines (7 en Outre-Mer) une légère augmentation (21 en 2022) est observée.

On note une augmentation des blessés de 60 %.

En métropole :



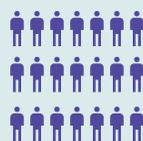
285

Nombre
d'événements



308

Nombre de
personnes impliquées



169

Nombre de
personnes blessées



16

Nombre de
personnes décédées



0

Nombre de
personnes disparues

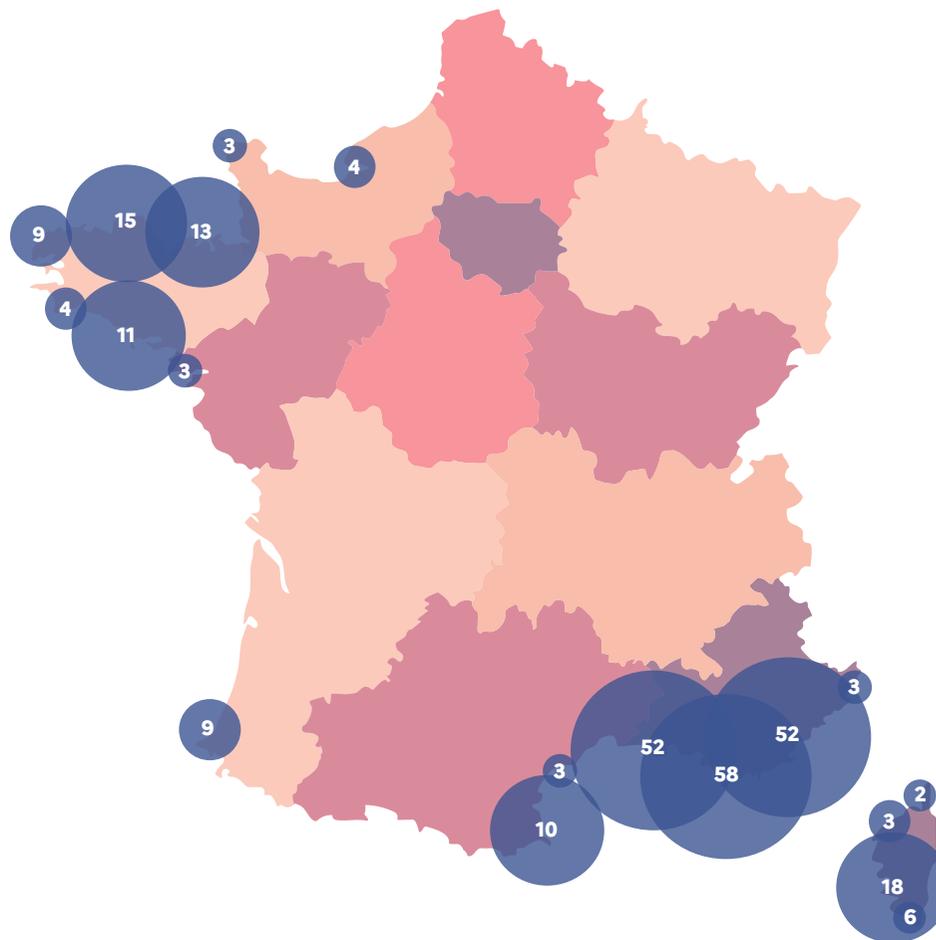


56 opérations ont eu lieu en outre-mer.

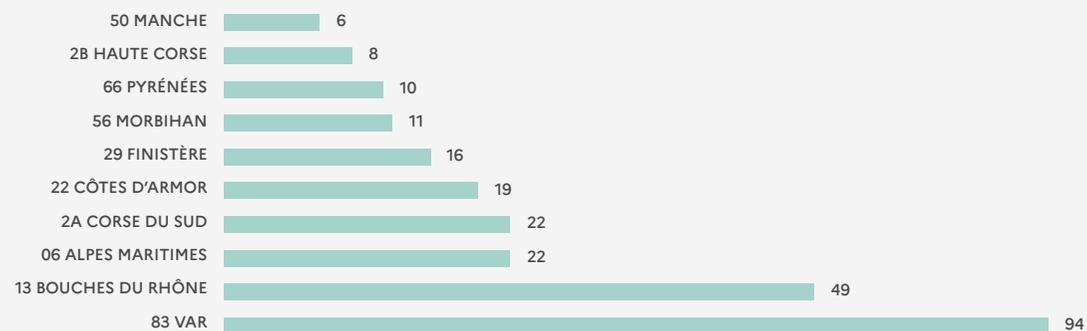
La Méditerranée concentre 66% des déclenchements d'alerte – 208 sur 341.

Répartition géographique :

L'Est du bassin méditerranéen est particulièrement concerné.



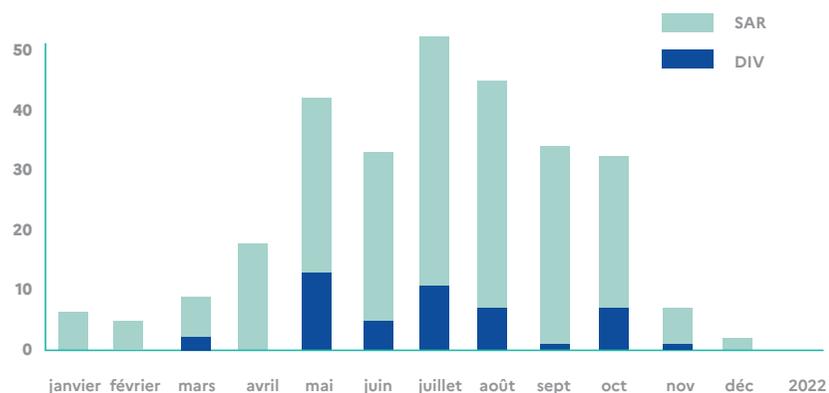
Répartition par département des opérations de plongées



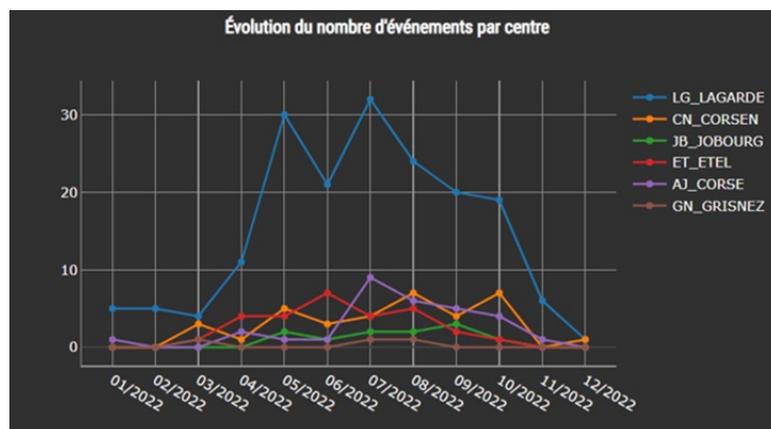
Répartition mensuelle :

Si les mois de juillet et d'août représentent 30 % des opérations, la saison se lance véritablement en mai et correspond presque à la saison estivale (mai > septembre).

Évolution du nombre d'événements par type



Le CROSS LAGARDE concentre la majorité des évènements.



Au vu de l'augmentation importante et de la concentration géographique identifiée, notamment dans le Var, il apparaît important de rééditer les opérations de préventions et d'informations à destination des centres de plongée et du public en général, dès le début de la saison estivale.

Le nombre d'opérations au mois de mai a plus que doublé depuis 2021 (19 en 2021, 42 en 2022). Une attention particulière doit être apportée lors de la reprise de l'activité.

Ce rapport ne concerne que les évènements survenus en mer. Environ 350 admissions dans les centres hyperbares sont recensés chaque année pour activité de plongée, soit 1 pour 6 à 10 000 plongées. (Source « La médecine du sport.com »).

L'accident le plus fréquent est l'accident de décompression (ADD) lié à la durée et à la profondeur mais aussi à l'état de forme du pratiquant. Il survient pendant ou à la suite d'une remontée trop rapide ou au manque de respect des temps de paliers. (Source «La médecine du sport.com»).

2.9 Bilan planche à voile

Avec 175 évènements (195 en 2021) l'activité des CROSS est en baisse. Il convient d'ajouter 17 opérations CROSS non avisé menées par les nageurs sauveteurs de la SNSM.

Aucune victime n'est à déplorer.



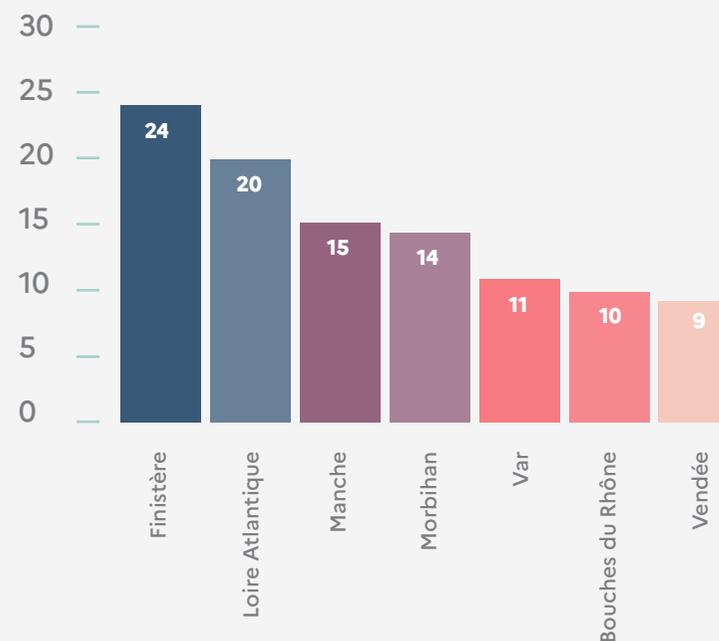
En outre-mer, c'est à la Martinique (5) et à la Guadeloupe (3) qu'ont eu lieu le plus d'opérations.

La difficulté à manœuvrer reste le premier fait générateur identifié. L'état de forme, la prise de la météo et l'information à ses proches de la zone de pratique sont des éléments primordiaux.

L'emport d'un moyen de repérage et de communication est fortement recommandé.

La présence de foils n'est pas identifiée comme un facteur aggravant déclenchant les secours.

**Localisation des opérations
Planche à voile en métropole**



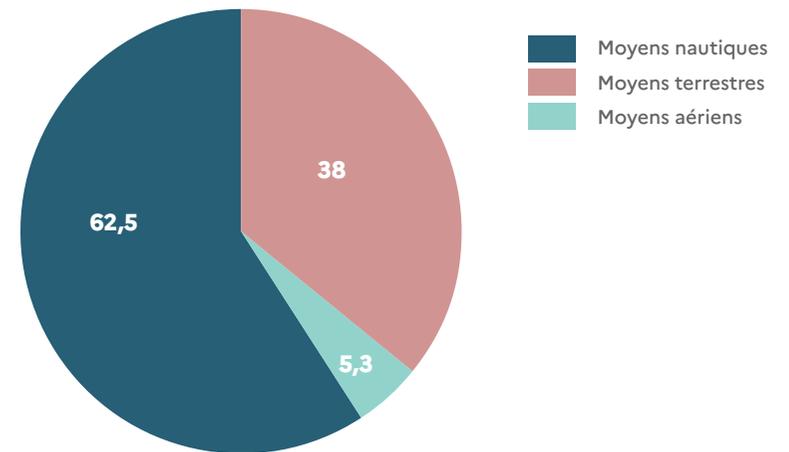
La planche se diversifie beaucoup, foils ou pas, saut de vagues, vitesse et bien sûr loisirs. Le support reste exposé à des usures et des problèmes techniques. L'entretien demeure donc primordial. En cas de problème, il ne faut en aucun cas abandonner le flotteur.

Pour finir, rappelons qu'au-delà de 300 mètres, le véliplanchiste doit porter une aide à la flottabilité de 50 newtons ou une combinaison néoprène ainsi qu'un moyen de repérage lumineux individuel ayant une autonomie d'au moins 6 heures. La limite de navigation diurne est 2 milles nautiques d'un abri.

Il est fortement conseillé de marquer son matériel.

Le SNOSAN réitère ses remarques de l'année passée sur le développement important du wingfoil, notamment sur les éventuels conflits avec d'autres usages et la maîtrise de l'engin.

Moyens et temps de recherche (en heures)



2.10 Quelques événements marquants en loisirs nautiques pour l'année 2022 :

Loire Atlantique : le 23 septembre au large d'Asserac, deux pêcheurs à pied partent poser une ligne de fond. (Suite d'hameçons posés sur le sable à marée basse.) Vers 21 heures des proches donnent l'alerte, les corps des deux septuagénaires seront retrouvés à 2 heures du matin.

Finistère : le 22 mars à Crozon, les Sapeurs pompiers sont alertés qu'un kite-surfeur est en difficulté dans une baie. Malgré les massages cardiaques prodigués par des témoins l'ayant sorti de l'eau, le pratiquant de 42 ans n'a pu être ranimé.

Tahiti : le 4 janvier en fin d'après-midi, une balade en mer en véhicule nautique à moteur (VNM) tourne au drame. L'embarcation venait de démarrer avec 3 personnes à bord, lorsque la passagère arrière a chuté dans l'eau dans le jet du VNM. Sous le choc avec une hémorragie au niveau du bas ventre, la jeune femme a été hospitalisée en urgence.

Fait marquant **MAYOTTE** 

CROSS sud océan indien 

7 février **27 ENFANTS EN SORTIE KAYAK SECOURUS**

Le lundi 7 février 2022, à 15h53, le principal du collège de Bandréle informe le CROSS que certains élèves de l'établissement, partis en sortie kayak, auraient chaviré, tandis qu'un épisode orageux s'abat sur Mayotte. Les élèves et leur professeurs se seraient réfugiés sur un îlot.

Après diffusion d'un message de relai de détresse, le CROSS engage la VCSM VERDON de la gendarmerie maritime, le semi-rigide TAMANI de la station SNSM de Mayotte, ainsi que l'avion de surveillance maritime P68 affrété par la préfecture de Mayotte (l'hélicoptère de la section aérienne de gendarmerie étant dans l'incapacité de voler en raison des conditions météo). En 15 minutes, la VCSM VERDON est sur zone et localise les naufragés, réfugiés sur l'îlot Bambo. La SNS TAMANI récupère deux élèves en difficulté dans l'eau. Sur 27 enfants, 4 manquent encore à l'appel. Les vents de 60 noeuds (plus de 100km/h) s'abattant sur Mayotte ont en effet fait chavirer tous les kayaks.

Les sauveteurs apprennent rapidement que les 4 enfants manquants auraient gagné la terre à la nage et seraient en sécurité sur Musical plage. La MTONTSO, semi-rigide la police aux frontières, est également engagée pour venir en aide aux naufragés.

Fort heureusement, aucun des élèves ou des deux professeurs ne nécessite de prise en charge médicale. Tous les naufragés et leur matériel sont déposés en sécurité sur la plage par les équipages de la VCSM VERDON et de la SNS TAMANI.

A Mayotte, les opérations impliquant des kayakistes en difficulté sont fréquentes. Les pratiquants ne sont en effet souvent pas au fait des dangers liés à l'effet des marées sur les conditions de navigation dans le lagon (forts courants, vagues déferlantes sur la barrière récifale).

Source : bilan CROSS SOI

3. Données complémentaires :

3.1 Données complémentaires SNSM

En 2022, les Sauveteurs en Mer ont réalisé 7 076 interventions en mer et à terre et ont secouru ou soigné plus de 26 000 personnes.

L'activité des 187 stations de sauvetage permanentes, en métropole et outre-mer

Elle représente un total de 4 742 interventions de sauvetage en 2022, soit une moyenne de 13 interventions par jour, tout au long de l'année, de jour comme de nuit. Ces interventions sont en augmentation de 2,9 % (4 610 interventions en 2021).

Du point de vue des CROSS, la répartition des interventions est la suivante :

- 1 904 interventions SAR – recherche et sauvetage des personnes (40,2 %)
- 2 409 interventions MAS – assistance maritime (50,8 %)
- 154 interventions diverses (3,3 %)

A noter que 275 interventions (5,7 %) de la SNSM ont été réalisées sans diffusion d'un SITREP par les CROSS.

Avec 50,3 % du total, les avaries restent la première cause des interventions de la SNSM :

- Avaries moteur (32,3 % du total des interventions),
- Avaries électriques (3,4 %),
- Les hélices engagées (5,0 %),
- Les avaries de barre (2,6 %),
- Les voies d'eau (3,9 %),
- Les ruptures de mouillage (3,2 %).



La 2^{ème} raison des interventions (598 soit 12,6 %) ce sont les échouements, souvent liés à une méconnaissance du secteur géographique.

Les 4 742 interventions réalisées à partir des stations de sauvetage ont permis de secourir 9 756 personnes, chiffre en légère diminution (-2,4 %) par rapport à 2021. A noter que 1 611 personnes (16 %) ont été secourues dans le cadre d'interventions auprès de migrants, en Manche Mer du Nord.

Le nombre de flotteurs impliqués (4 055) dans les interventions de sauvetage est stable par rapport à 2021.

- Le nombre d'intervention au profit des navires de plaisance à moteur est de 1 662 (41,0 %) ;
- Le nombre d'intervention au profit des navires de plaisance à voile est de 1 431 (35,3 %).

Les interventions de sauvetage s'effectuent en très grande majorité de jour (80 % des cas), tout au long de l'année. La SNSM souligne que le délai d'appareillage moyen est de 18 minutes 30 secondes.

La durée moyenne d'intervention de sauvetage est d'une heure et 43 minutes. Les interventions ont lieu dans un périmètre moyen de 3 à 4 nautiques autour de la station permanente.

L'activité des nageurs sauveteurs (postes de plage)

Pour la saison estivale 2022, la SNSM avait signé des conventions avec 139 communes, pour armer 226 postes de secours et 9 postes d'intervention en personnels qualifiés. Ainsi, 1 323 nageurs sauveteurs de la SNSM ont été affectés sur les plages surveillées de métropole, contre 1 447 en 2021.

Ils ont réalisé 2 334 interventions durant la saison (1^{er} juin – 30 septembre) et ont secouru 2 438 personnes. En complément, ils ont soigné 14 205 personnes sur les plages, en légère baisse par rapport à 2021 (15 239 personnes).



La diminution du nombre de personnes secourues et du nombre de soins est cohérente avec celle du nombre de postes de secours armés par la SNSM.

Par type d'intervention, les variations importantes :

- Baisse des interventions sur baigneurs et sur engins de plages gonflables
- Augmentation des interventions sur plages et voie publique
- Augmentation du nombre de décès constatés, notamment à la suite de malaises sur la plage (tendance qu'on retrouve au niveau national)

Ces deux derniers points peuvent être une conséquence des vagues de fortes chaleurs qui se sont succédées cet été.

L'application SAUV@PLAGE

En 2022, la SNSM a décidé de déployer une tablette digitale avec cartes SIM sur tous les postes de secours armés par ses nageurs sauveteurs. Elle a développé une application avec la société LOGICOSS, avec pour objectif de simplifier la tâche des sauveteurs. Ainsi, dans la même application sont regroupées trois documents administratifs : la main courante, la Fiche de secours en mer (FDSM) et la fiche bilan. Ces données sont interfacées directement et à distance dans le système d'information central de la SNSM. L'application peut également être utilisées «offline», pour être interfacée dans un second temps, une fois le réseau téléphonique (4G) retrouvé.

Au mois d'août 2022, SAUV@PLAGE a été testée dans les 239 postes de secours armés par la SNSM. Cette expérimentation a été jugée positive et la solution sera pleinement opérationnelle pour la saison 2023. C'est une avancée importante pour consolider les données d'accidentologie issues de tous les postes de secours, en plage ou à terre. SAUV@PLAGE est une application métier qui pourrait devenir une référence nationale pour la surveillance des baignades et le secourisme en France. La généralisation de cette application à l'ensemble des acteurs serait une opportunité pour disposer de données nationales standards et consolidées, permettant d'améliorer la lecture des risques et accidents, pour contribuer à une politique nationale de prévention fondée sur des données objectives.

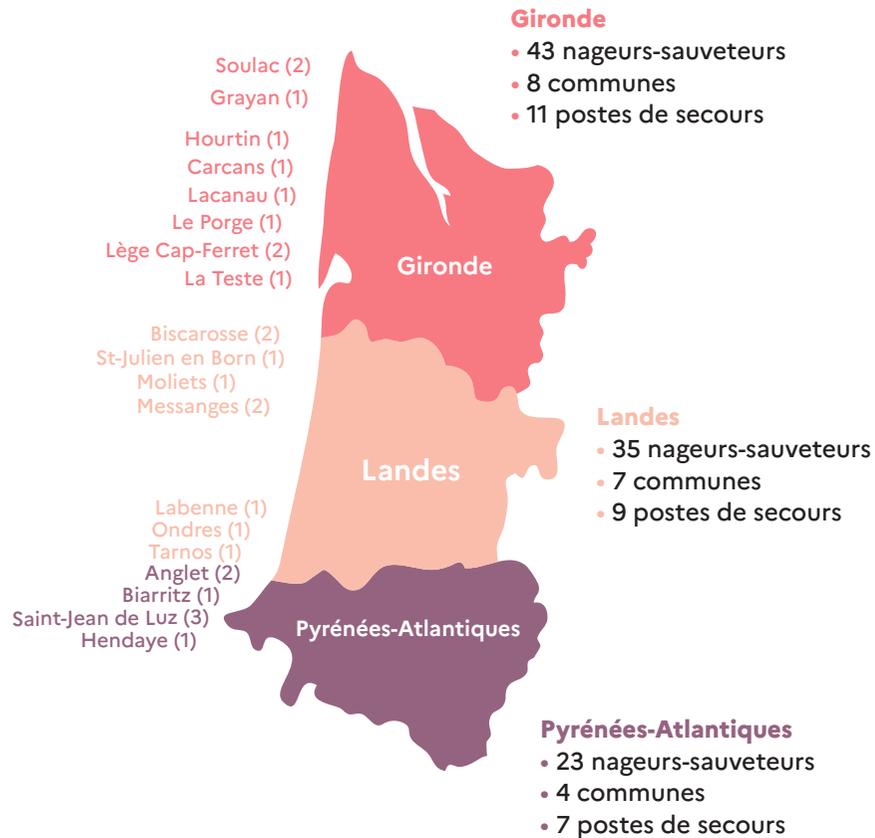


3.2 Données CRS

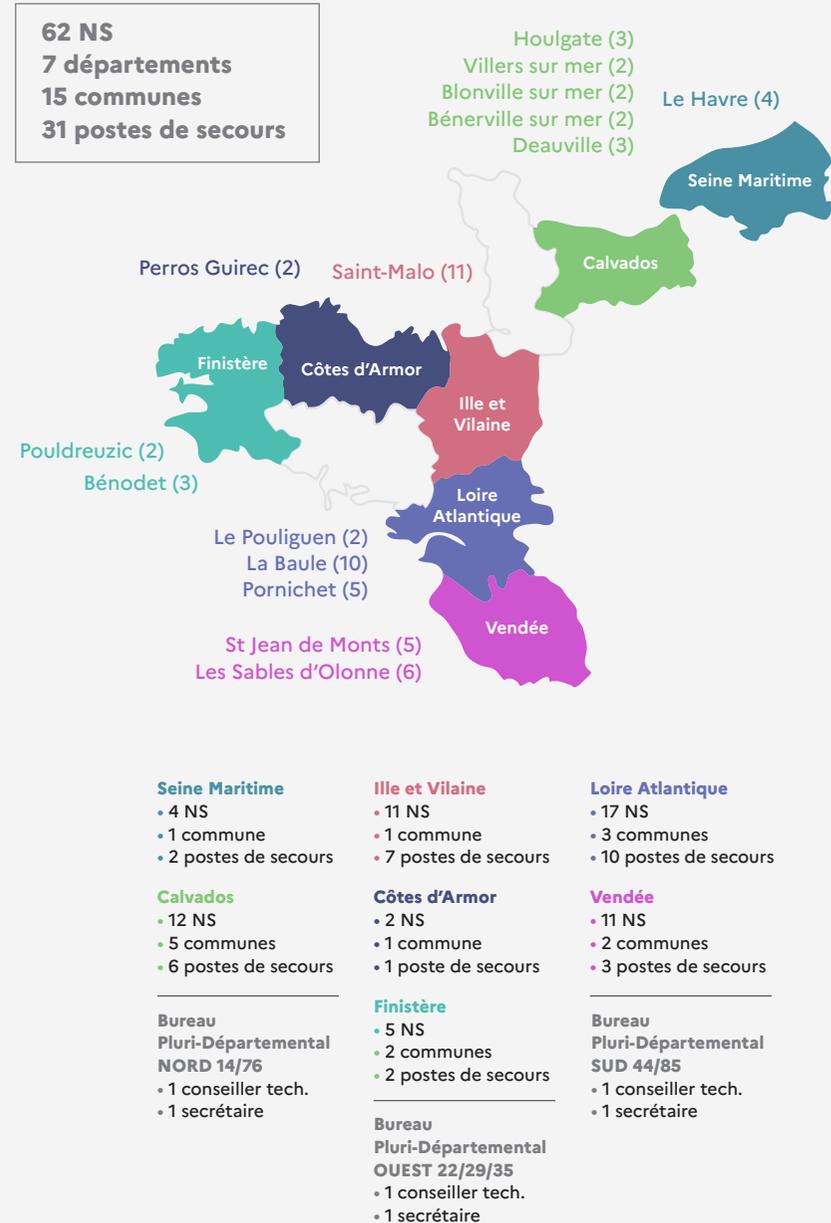


Localisation des postes de secours CRS :

Saison nageurs sauveteurs - CRS 2022



Dispositif nageurs sauveteurs CRS - direction zonale CRS ouest



Les données CRS de la saison 2022 :

Du 1^{er} juillet au 28 août **677 sauvetages** ont été réalisés.

Ces interventions ont permis de **sécuriser 1 184 personnes**.

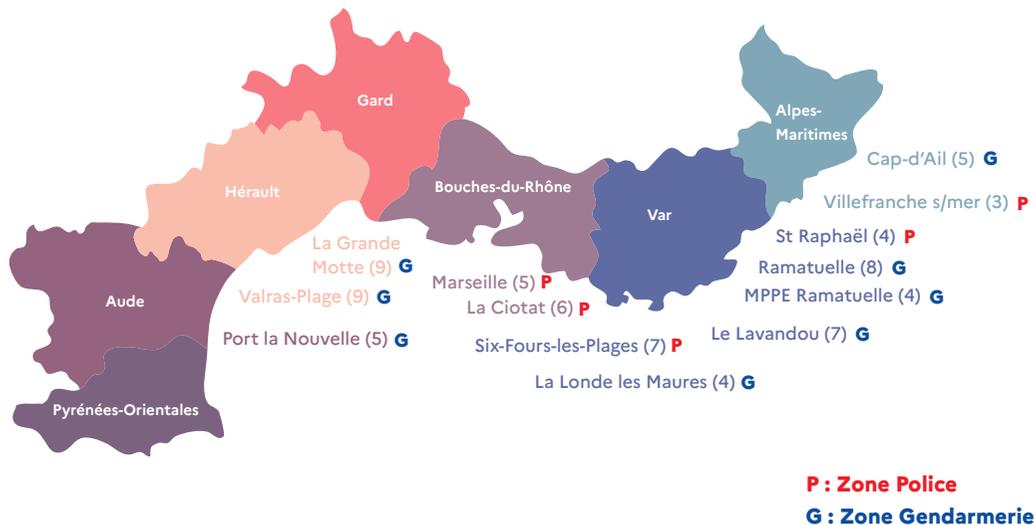
1 126 opérations pour des accidents graves de plage dont 42 réanimations ont été effectuées.

Et enfin les compagnies totalisent 9 612 aides à baigneurs et 333 aides à véliplanchistes, surfers et assimilés.

Quelques sauvetages de l'été 2022 :

- Le 20 août 2022 un groupe de 17 nageurs est emporté au large de la Grande plage de Biarritz. En cause un puissant courant de Baïne. Cette plage est la seule de la station balnéaire à bénéficier du renfort de 4 CRS nageurs sauveteurs. Ils ont participé au sauvetage des 17 personnes en mobilisant le jet ski de sauvetage de la ville et en déclenchant l'hélicoptère de la Gendarmerie qui a pu hélitreuiller l'ensemble du groupe.
- Le même jour à Malo (59) deux jeunes sont sauvés in extremis par un secouriste des Dunes de Flandres et un CRS du poste du Casino.
- A la Grande Motte en juillet, 2 surveillants CRS enfourchent leur jet-ski et interviennent sur un nageur à peine conscient au large de la plage.

Dispositif nageurs sauveteurs CRS - ressort DZ sud



3.3 Ville de Biarritz

Source : Jean-Philippe OUSTALET - Chef de service Brigades & Environnement.

Les 6 plages surveillées ont généré 2 433 assistances à baigneurs dont 1 119 pour la Grande Plage.

Une noyade mortelle a eu lieu hors zone à proximité de la plage de Milady en juin.

412 noyades ont nécessité l'intervention des sauveteurs dont 5 en stade 4.

439 assistances ont été engagées pour du surf et du bodyboard.

23 accidents de surf ont été suivis d'une évacuation.

C'est la Grande Plage qui est la plus sollicitante, (8 000 personnes/jour).

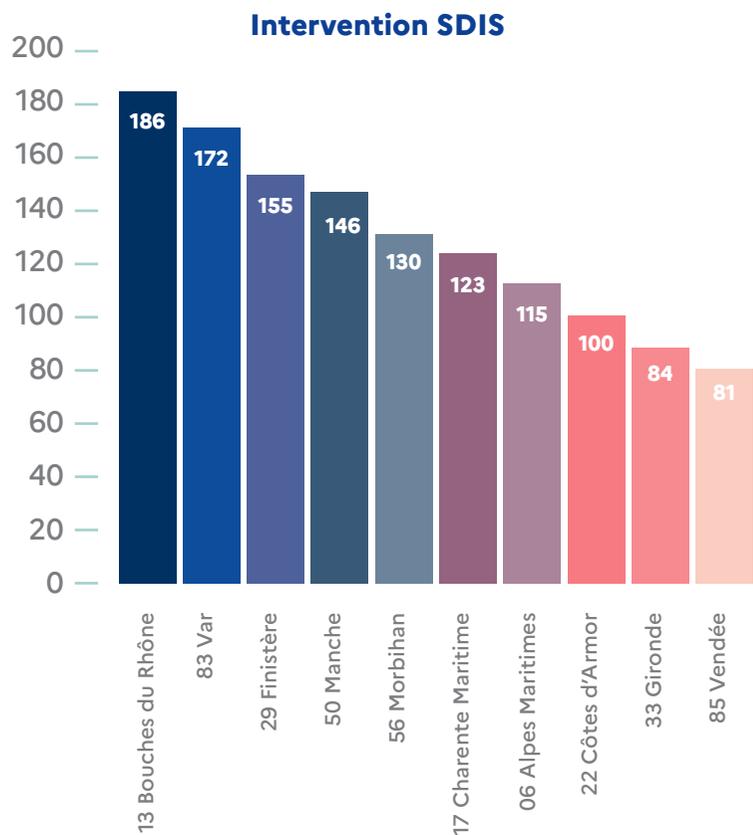


BIARRITZ



3.4 Les données SDIS

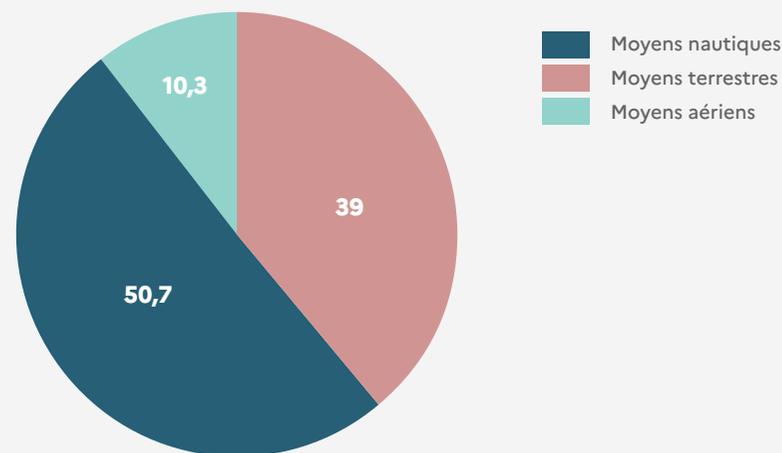
En métropole, 1 987 évènements ont nécessité l'intervention des SDIS (+ 7% par rapport à 2021). 3 299 personnes ont été impliqués (+ 11,4 % par rapport à 2021).



L'activité estivale des SDIS dans la surveillance des zones de baignade demeure importante : 32 postes dans le Finistère, 37 dans les Alpes-Maritimes, 16 en Haute-Corse , 53 en Charente-Maritime, mais aussi un désengagement du SDIS 22 cet été 2022 remplacé en partie par une des associations de sauvetage.

En outre-mer, 481 interventions ont eu lieu et c'est en Polynésie que l'activité est la plus importante (87 opérations sur CROSS avisé).

Catégories de moyens



Les interventions sont majoritairement situées dans le premier mille et engage prioritairement des moyens terrestres et/ou une combinaison terrestre/ nautique.



4. La veille noyade 2022

4.1 Le contexte de la veille

Santé publique France (SPF) réalise tous les trois ans une enquête épidémiologique approfondie selon le rythme suivant :



Juin à Sept
2015

Juin à Sept
2018

Juin à Sept
2021

Le SNOSAN, à la demande du ministère des Sports, a mis en place progressivement une veille annuelle moins approfondie que l'enquête SPF mais étalée sur l'ensemble de l'année et focalisée, au regard des bases de données dont il dispose pour 2022, sur les noyades suivies de décès ou disparitions :



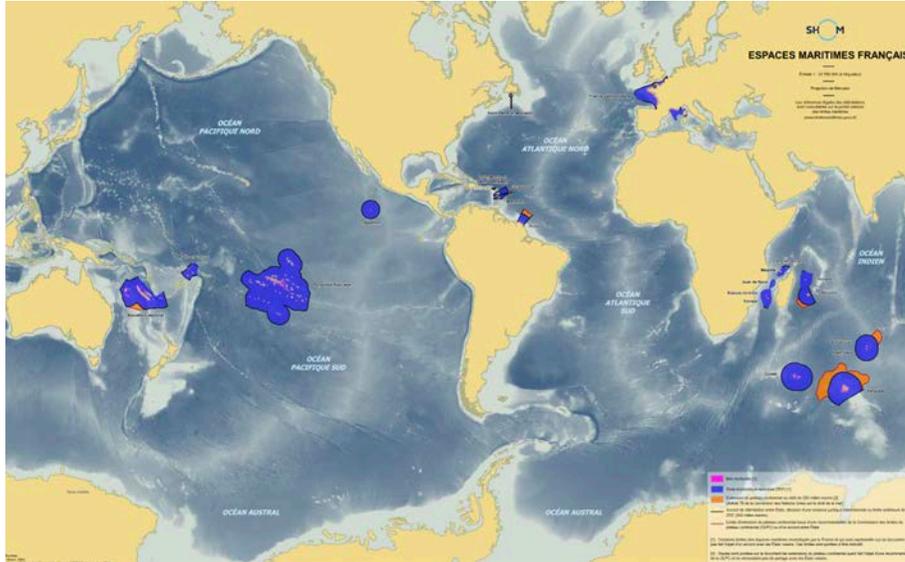
Année
2020

Année
2021

Année
2022

4.2 Rappel du contexte aquatique français :

Le patrimoine littoral est fort de 18 000 km de linéaire côtier dont 5 853 km en métropole.



Source : limitesmaritimes.gouv.fr



Source : eaufrance.fr

Le patrimoine des cours d'eau et plans d'eau intérieurs compte 25 000 plans d'eau, soit 623 000 ha dont 352 000 en métropole. La France voit s'écouler 620 000 Km de rivières dont 430 000 en métropole.



On dénombre 3 millions de piscines sur l'ensemble du territoire français. Avant la crise hydrique de 2022, les représentants des fabricants envisageaient 230 000 nouvelles installations d'ici fin 2024.



Source : FPP / Xerfi Specific 2020 vs 2019

4.3 Le contexte météorologique 2022

Météo-France a identifié 3 périodes de canicule entre juin et septembre :

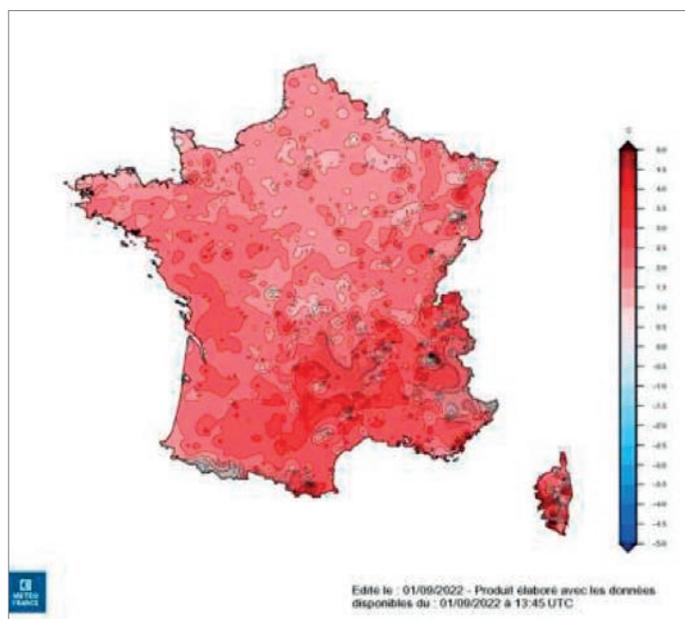
- du 15 au 19 juin,
- du 12 au 25 juillet,
- du 31 juillet au 13 août.

Ainsi, sur les 153 jours observés de la saison estivale, 33 l'ont été en période caniculaire.

La température de l'eau s'en est trouvée augmentée et a pu encourager un peu plus les pratiques aquatiques.

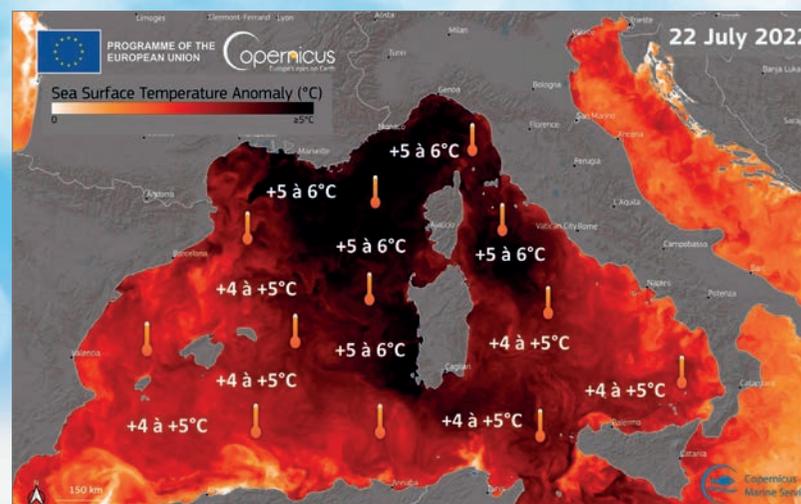
Ecart à la moyenne saisonnière de référence 1991-2020 de la température moyenne

France - Été 2022



Anomalie de la température de la Méditerranée en surface au vendredi 22 juillet 2022

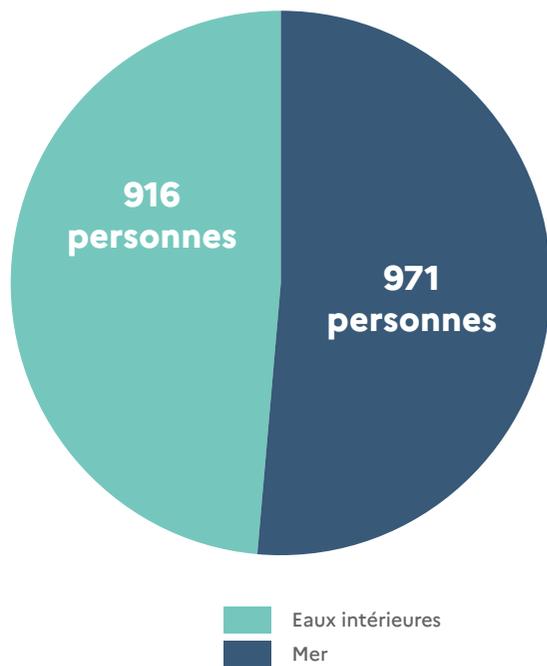
via Copernicus



Le bilan des disparitions et décès par noyade en 2022 :

Les données globales recueillies pour 2022 pour l'ensemble des noyades suivi ou non de décès s'élève à :

1 887 noyés



L'attention du SNOSAN, au regard des bases de données dont il dispose pour 2022, s'est portée vers les noyades suivies de décès, les disparitions et les découvertes de corps pour lesquelles les informations sont proches de l'exhaustivité.



1 024 personnes décédées ou disparues*



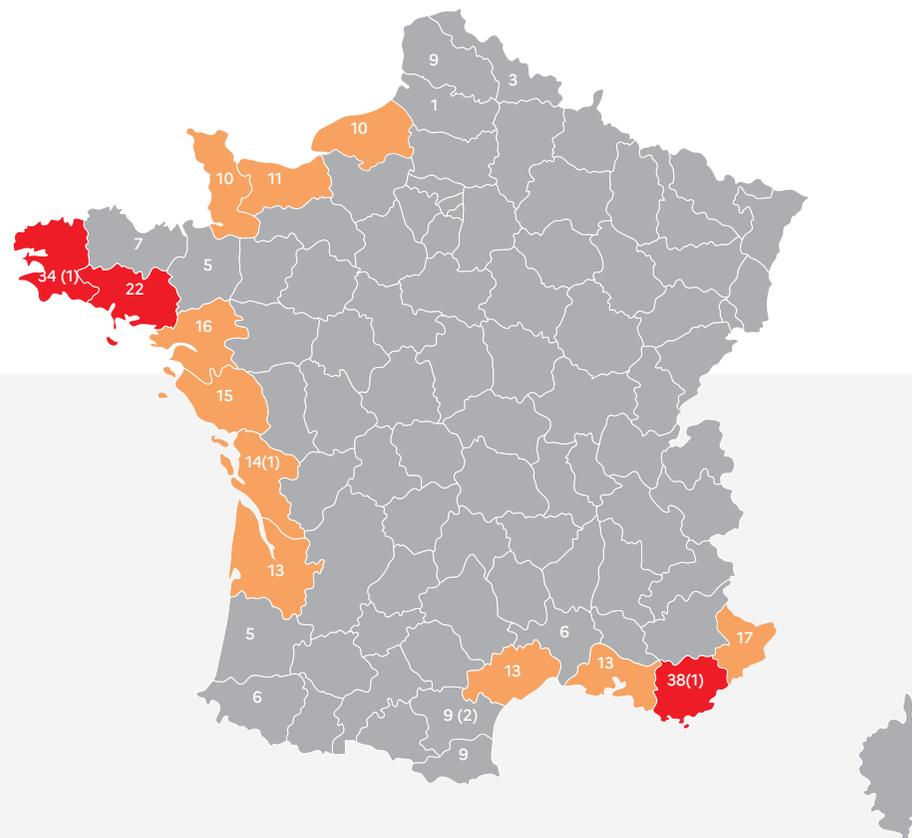
* Sur ces 1024 décès ou disparitions, 10 ont pour origine un acte intentionnel (suicide...)

Focus durant les périodes caniculaires :

201 personnes ont perdu la vie lors des 3 canicules estivales (123 en eaux intérieures et 78 en mer). Cela représente 33,33 % des victimes sur 21,57 % de la période estivale.

Ainsi, un tiers des décès a eu lieu sur un cinquième de la période estivale. La tranche horaire la plus concernée est de 16h à 18h.

Répartition géographique sur l'ensemble de l'année 2022 :



Décédés et disparus en mer - Année 2022

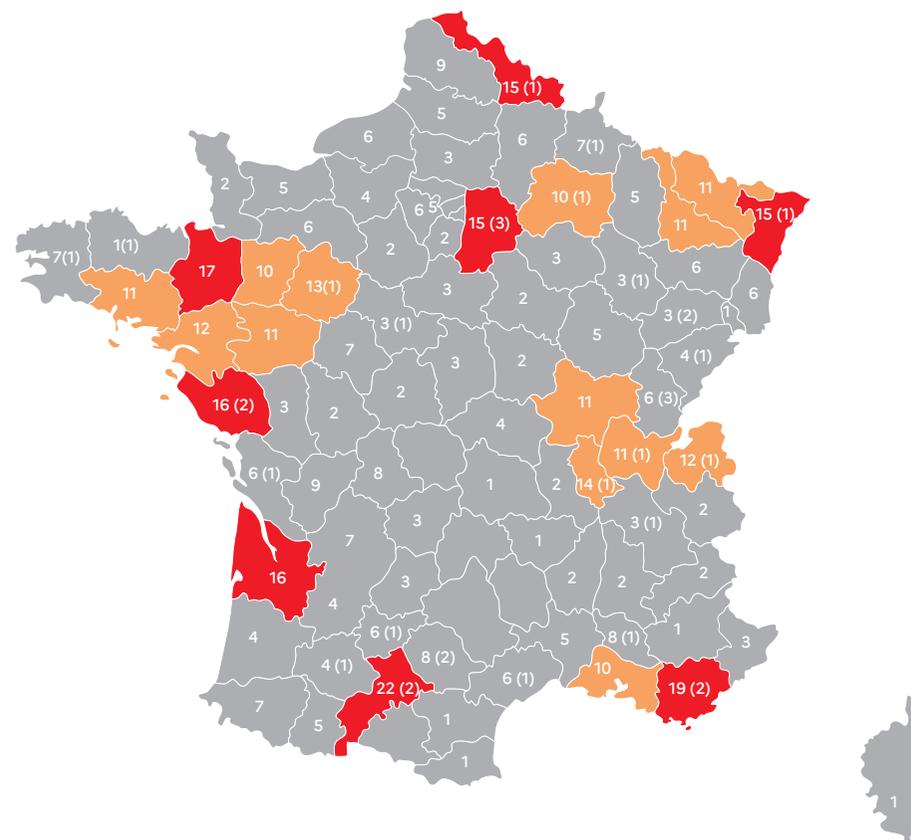
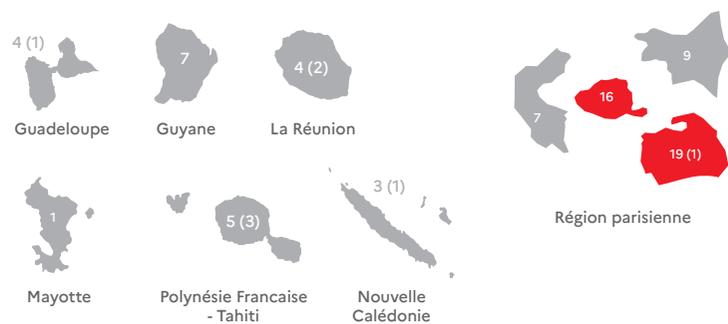
- Entre 10 et 20 décédés disparus (dont mineurs)
- > 20 décédés disparus (dont mineurs)





Décédés et disparus en eaux intérieures - Année 2022

- Entre 10 et 14 décédés disparus (dont mineurs)
- A partir de 15 décédés disparus (dont mineurs)





Bilan pour les mineurs année 2022 :

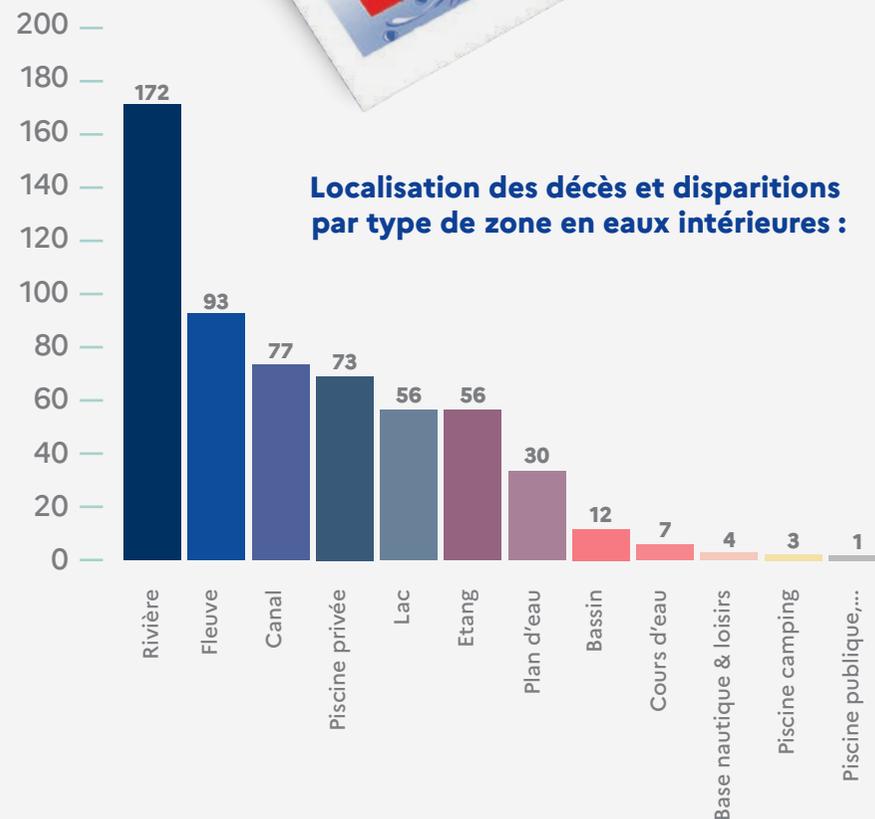
Sur la base des données d'âges accessibles, le SNOSAN a identifié le décès de 51 mineurs.

En mer, 17 enfants :

- dont 5 enfants de 0 à 5 ans
- dont 5 enfants de 6 à 12 ans
- dont 7 adolescents de 13 à 17 ans

En eaux intérieures, 34 enfants :

- dont 15 en piscines de tous types comprenant 13 décédés en piscine privée (12 avaient entre 0 et 5 ans).



Conclusion et préconisations sur les loisirs nautiques :

- Persévérer dans la lutte contre les noyades y compris en dehors de la période estivale.
- Aider à la création et diffusion d'outils d'affichage lors de conditions météorologiques à risques. (Collaboration avec Météo France).
- Aider à la communication ciblée sur les secteurs géographiques dont les différents paramètres peuvent être accidentogènes (estuaires, zones de forts courants, particularités bathymétriques, etc.).
- Encourager et étudier des outils de prédictions de noyades, baïnes et vagues de bord dans des zones test.
- Renforcer les affichages d'informations sur les différents accès aux plages.
- Persévérer sur la communication d'axes de prévention liés à l'isolement par la marée (en amont des fins de semaine).
- Adapter les contenus de formation aux nouvelles pratiques.
- Conseiller de ne pas pratiquer la chasse sous-marine en solitaire.
- Maintenir les Journées d'information plongée avec les professionnels.
- Insister sur l'intérêt du port du casque en surf.
- Insister sur l'emport d'un moyen de communication permettant de prévenir les secours quelle que soit l'activité pratiquée.
- Prévenir son entourage de ses intentions (zone de pratique et horaires).

Document réalisé par le **SNOSAN** : Direction générale des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture (Mission nautisme et plaisance), Direction des sports (Bureau de l'éthique sportive et de la protection des publics), Ecole nationale de voile et des sports nautiques et la Société nationale de sauvetage en mer.

Conception graphique , Infographies : Ilago

Date : Mai 2023

© **Crédit photos** : Maxime Huriez (p1, 8, 27, 49, 61), Dominique Feron (p47), Luc Cividino (p62), ENVSN, SNSM, DGAMPA, Envato, AdobeStock.

Flyers : DGAMPA, DS, Préfecture maritime de manche mer du nord, Préfecture maritime de la méditerranée, Météo France, Copernicus, SDIS morbihan, Fédération française de vol libre, Fédération des professionnels des piscines.

i





GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Système national d'observation de la sécurité des activités nautiques

